

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

# SECURITY COUNCIL

## OFFICIAL RECORDS

SECOND YEAR

---

# CONSEIL DE SECURITE

## PROCES-VERBAUX OFFICIELS

DEUXIEME ANNEE

No. 4

Ninety-second and  
ninety-third meetings  
15 January 1947

Quatre-vingt-douzième et  
quatre-vingt-treizième séances  
15 janvier 1947

Lake Success  
New York

( 44 p. )

That is my delegation's point of view.

I am not, however, unaware of the difficulties we shall have to contend with. It is precisely in order to achieve unanimity and to follow the splendid example of the General Assembly that the delegation of Brazil, while appreciating the advantage of this method of work, would be prepared to support a compromise solution in which consideration of the report of the Atomic Energy Commission would be given at least as much importance as the study which ought to be made in order to lay the basis of a disarmament programme. For that reason, the drafts submitted by the Australian and French delegations appear to me to be reasonable in their general lines. I reserve, however, the right to revert thereto, if necessary, when they are considered in detail. In doing so, I have only one object at heart: that of attaining a practical result and of helping the Council to justify the confidence which the world has in us.

The PRESIDENT: I have consulted members with regard to their wishes and it would seem that it is their desire that there should be another meeting this afternoon, at 2.30 p.m.

*The meeting rose at 12.58 p.m.*

### NINETY-THIRD MEETING

*Held at Lake Success, New York, on Wednesday, 15 January 1947, at 2.30 p.m.*

President: Mr. N. J. O. MAKIN (Australia).

Present: The representatives of the following countries: Australia, Belgium, Brazil, China, Colombia, France, Poland, Syria, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

#### 16. Continuation of the discussion on the general regulation and reduction of armaments<sup>1</sup>

The PRESIDENT: The Security Council is called to order. I call on the representative of the Union of Soviet Socialist Republics.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I wish first of all to express satisfaction at the fact that the majority of the members of the Security Council who have spoken have expressed themselves favourably on the proposals which I submitted for the consideration of the Security Council on 27 December 1946.<sup>2</sup>

All who have spoken in the course of the discussion, with the exception of the representative of the United States, have supported the proposal of the USSR regarding the necessity to proceed without delay to the elaboration of practical measures to implement the resolution of the General Assembly of 14 December 1946<sup>3</sup> on the general regulation and reduction of armaments and armed

<sup>1</sup> See agenda of the ninety-second meeting of the Security Council, page 65.

<sup>2</sup> See *Official Records of the Security Council*, Second Year, Supplement No. 2, Annex 3.

<sup>3</sup> *Ibid.*, Annex 5.

Tel est le point de vue de ma délégation.

Je n'ignore cependant pas les difficultés auxquelles nous nous heurterons. C'est précisément pour atteindre à l'unanimité et suivre l'exemple magnifique que nous a donné l'Assemblée générale, que la délégation du Brésil, tout en reconnaissant l'avantage de cette méthode de travail, serait disposée à se rallier à une solution de compromis où l'examen du rapport de la Commission de l'énergie atomique figure au moins au même plan que l'étude qu'il convient de faire pour établir les bases du désarmement. A ce propos, les projets présentés par les délégations australienne et française me paraissent raisonnables dans leurs lignes générales. Je me réserve cependant le droit d'y revenir, le cas échéant, au moment où l'on en examinera le détail. Ce faisant, je ne vise qu'un but: celui d'aboutir à un résultat pratique et d'aider le Conseil à justifier la confiance que le monde a mise en nous.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): J'ai demandé aux membres ce qu'ils désiraient faire; il semble que nous soyons tous d'avis de tenir une nouvelle séance cet après-midi à 14 h. 30.

*La séance est levée à 12 h. 58.*

### QUATRE-VINGT-TREIZIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York, le mercredi 15 janvier 1947, à 14 h. 30.*

Président: M. N. J. O. MAKIN (Australie).

Présents: Les représentants des pays suivants: Australie, Belgique, Brésil, Chine, Colombie, France, Pologne, Syrie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

#### 16. Suite de la discussion sur la réglementation et la réduction générales des armements<sup>1</sup>

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La séance du Conseil de sécurité est ouverte. Je donne la parole au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je voudrais tout d'abord exprimer ma satisfaction de ce que la plupart des membres du Conseil de sécurité qui ont pris la parole jusqu'à présent approuvent les propositions que j'avais soumises à l'examen du Conseil, le 27 décembre 1946.<sup>2</sup>

A part le représentant des Etats-Unis, tous ceux qui ont pris part aux débats ont appuyé la proposition de la délégation de l'URSS de procéder immédiatement à l'élaboration des mesures pratiques en vue de donner effet à la résolution de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1946<sup>3</sup> sur la réglementation et la réduction générales des armements et des forces armées. Ils ont

<sup>1</sup> Voir l'ordre du jour de la quatre-vingt-douzième séance du Conseil de sécurité, page 65.

<sup>2</sup> Voir *Procès-Verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, Supplément No 2, Annexe 3.

<sup>3</sup> *Ibid.*, Annexe 5.

forces. They have also supported the proposal to establish a special committee which should prepare and submit to the Security Council proposals concerning these practical measures.

In the course of the discussion of our proposals, some members touched upon a number of additional questions. In particular, they pointed out the necessity of the speediest possible consideration by the Security Council of the report of the Atomic Energy Commission, with a view to expediting consideration of questions relating to the establishment of the control of atomic energy. They also touched upon several other questions, for instance, the role of the Military Staff Committee, and of the relations between the Military Staff Committee and the proposed committee in the preparation by the latter of the relevant proposals in connexion with the resolution of the General Assembly.

The representative of the United Kingdom, Sir Alexander Cadogan, has asked me to explain one or two questions which were not quite clear to him in connexion with the consideration of the USSR proposals. He asked for clarification of the committee's programme of work and also wished to know whether it would be composed of political or military representatives.

I consider it necessary, therefore, to make a few complementary remarks.

First of all, I should like to reply to Sir Alexander Cadogan's questions.

1. *Terms of reference of the committee.* The resolution of the General Assembly of 14 December 1946 constitutes the terms of reference of the committee. The committee should prepare for the Security Council proposals which would help to speed the implementation of the Assembly resolution. The committee should also determine the exact scope of those concrete questions which have to be considered before preparing relevant proposals.

The establishment of this special committee is one of the first measures which the Security Council should adopt in order to begin the implementation of the General Assembly's resolution.

2. *Composition of the committee.* Each government is free to designate a civilian or a military representative. The tasks which proceed from the Assembly resolution are, at the present stage, mainly political. However, during the elaboration of practical measures, certain questions may arise, which might require the advice of experts. Each representative on the committee may, therefore, have military advisers to assist him on these questions. Furthermore, the Military Staff Committee is available for consultation on special questions.

As regards the time limit within which the committee is to prepare the relevant proposals for the Security Council, the delegation of the USSR considers that it should not exceed three months. The tasks assigned to us by the resolution of the General Assembly are as serious as they are urgent. It is the moral obligation of the Security Council to

appuyé également ma proposition de créer une commission spéciale, chargée d'élaborer ces mesures et de les soumettre au Conseil de sécurité.

Au cours de l'examen de nos propositions, certains représentants ont soulevé d'autres questions encore. Ils ont dit notamment qu'il était nécessaire que le Conseil examinât d'urgence le rapport de la Commission de l'énergie atomique, afin de pouvoir étudier, sans délai, les problèmes relatifs à la création d'un contrôle de l'énergie atomique. Ces représentants ont parlé en outre des fonctions du Comité d'état-major; ils ont étudié notamment les relations de ce Comité avec la commission spéciale, qui serait créée pour élaborer les mesures dont il est question dans la résolution de l'Assemblée générale.

Le représentant du Royaume-Uni, Sir Alexander Cadogan, m'a demandé de l'éclairer sur un certain nombre de points qu'il avait relevés au cours de l'examen des propositions de l'URSS. Il m'a demandé notamment de préciser quel serait le programme des travaux de cette commission, et a voulu savoir si celle-ci serait composée de représentants politiques ou de représentants militaires.

J'estime donc nécessaire de faire quelques observations complémentaires.

Tout d'abord, je voudrais répondre à Sir Alexander Cadogan.

1. *Mandat de la commission.* Ce mandat est tout tracé dans la résolution que l'Assemblée générale avait adoptée le 14 décembre 1946: la commission doit soumettre au Conseil de sécurité des propositions en vue de hâter la mise en pratique de cette résolution. Il appartient donc à la commission elle-même de délimiter avec exactitude les questions qu'elle aura à examiner pour pouvoir formuler ses propositions.

La création de cette commission est une mesure que le Conseil de sécurité doit prendre de toute urgence s'il veut commencer à appliquer la résolution de l'Assemblée.

2. *Composition de la commission.* Chacun des gouvernements est libre de désigner soit un civil, soit un militaire, pour siéger au sein de cette commission. Les tâches que la résolution de l'Assemblée nous invite à accomplir sont pour l'instant d'ordre politique. Néanmoins, lorsque la commission discutera de mesures pratiques, nous pourrions avoir besoin d'experts pour l'examen de certaines questions spéciales. Chaque membre de la commission pourra par conséquent avoir des conseillers militaires qui l'assisteront dans l'étude de ces questions. D'autre part, il existe un Comité d'état-major, que la commission pourra consulter lorsqu'il s'agira de questions spéciales.

Quant aux délais à accorder à la commission pour préparer les propositions qu'elle devra présenter au Conseil de sécurité, la délégation de l'URSS estime qu'ils ne devraient pas excéder trois mois. Les tâches que nous confie la résolution de l'Assemblée générale sont graves et urgentes. Le Conseil de sécurité a l'obligation morale d'élaborer

speed the elaboration of practical measures to ensure the implementation of the Assembly's decision, a decision which may play an important role in the maintenance of peace.

The tasks which confront the Security Council in connexion with the matter under discussion are determined by the very serious nature of the problem of the general regulation and reduction of armaments and armed forces and the necessity for the establishment of international control of atomic energy to safeguard its use solely for peaceful purposes.

I have already pointed out in my statement of 9 January 1947 that the proposals submitted to the Security Council by the representative of the United States<sup>1</sup> are not in accordance with the resolution of the General Assembly of 14 December 1946. These proposals would oblige the Council to complete its study of the report of the Atomic Energy Commission before it could proceed to take concrete measures to implement this resolution of the General Assembly. It is an error to present the problem in this way and contrary to the spirit and letter of the resolution. Any decisions based on this attitude toward the problem can only hinder the implementation of the tasks laid down in the Assembly resolution in connexion with the regulation and reduction of armaments and armed forces, the prohibition of atomic and other weapons of mass destruction and the use of nuclear energy solely for the welfare of humanity.

In the course of our discussion of this question, no one, not even the representative of the United States, objected to the implementation of the General Assembly's resolution. However, as soon as it becomes necessary to adopt concrete measures to implement this resolution, opinions begin to differ.

Thus, we are faced with a situation in which some States are striving to hasten the implementation of the resolution, while other States, on the contrary, tend to delay its application. The latter States are compromising the whole cause of the regulation and reduction of armaments and armed forces and the establishment of control over atomic energy.

The resolution of the General Assembly of 14 December 1946 obliges us to give urgent consideration to two questions:

(a) The general regulation and reduction of armaments and armed forces;

(b) The prohibition of atomic weapons and the establishment of international control over atomic energy.

Item 5 of the General Assembly resolution reads as follows:

*"5. The General Assembly*

*"Further recognizes that essential to the general regulation and reduction of armaments and armed forces, is the provision of practical and effective safeguards by way of inspection and other means to protect complying States against the hazards of violations and evasions.*

<sup>1</sup> See *Official Records of the Security Council, Second Year, Supplement No. 2, Annex 6.*

le plus rapidement possible les mesures pratiques en vue d'exécuter la décision de l'Assemblée générale, décision qui peut être d'importance capitale pour le maintien de la paix.

La gravité même du problème de la réglementation et de la réduction générales des armements et des forces armées, la nécessité d'instituer un contrôle de l'énergie atomique et d'assurer l'emploi de cette énergie exclusivement à des fins de paix, nous dictent les devoirs que nous avons à remplir dans ce domaine.

J'ai déjà dit dans ma déclaration du 9 janvier que les propositions soumises par le représentant des Etats-Unis<sup>1</sup> au Conseil de sécurité n'étaient pas conformes à la résolution de l'Assemblée générale du 14 décembre 1946. En effet, voici ce qui ressort de ces propositions: c'est seulement après avoir achevé l'étude du rapport de la Commission de l'énergie atomique que le Conseil de sécurité pourrait, le cas échéant, procéder à l'élaboration des mesures nécessaires à appliquer la résolution de l'Assemblée. Mais c'est une erreur que de poser la question sur ce plan; c'est contraire à l'esprit et à la lettre de la résolution de l'Assemblée générale. Toute décision qui s'inspirerait d'une telle attitude ne ferait que compromettre la réglementation et la réduction des armements et des forces armées, l'interdiction des armes atomiques, ainsi que de toutes les autres armes de destruction massive et l'emploi exclusif de l'énergie nucléaire pour le bien-être de l'humanité.

Lorsque nous avons discuté de cette question, personne, pas même le représentant des Etats-Unis, n'a formulé d'objection à la mise en pratique de la résolution de l'Assemblée générale. Et pourtant, on se trouve en désaccord dès qu'il est question de mesures d'ordre pratique en vue d'appliquer cette résolution: tandis que certains Etats proposent de prendre des mesures en vue de hâter l'application de cette résolution, d'autres Etats font des propositions qui risquent de la retarder, compromettant ainsi l'œuvre de la réglementation et de la réduction des armements et des forces armées, aussi bien que le contrôle de l'énergie atomique.

La résolution de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1946 nous confie le soin d'examiner d'urgence les deux questions suivantes:

a) La réglementation et la réduction générales des armements et des forces armées;

b) L'interdiction des armes atomiques et la création d'un contrôle international de l'énergie atomique.

Nous lisons au point 5 de la résolution de l'Assemblée:

*"5. L'Assemblée générale*

*"Reconnaît en outre que la réglementation et la réduction générales des armements et des forces armées exigent que soient assurées, au moyen d'inspections ou d'autres procédés, des garanties pratiques et efficaces protégeant les Etats respectueux de leurs obligations contre les risques de violation et de subterfuge.*

<sup>1</sup> Voir *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Deuxième Année, Supplément No 2, Annexe 6.*

*"Accordingly,*

*"The General Assembly*

*"Recommends to the Security Council that it give prompt consideration to the working out of proposals to provide such practical and effective safeguards in connexion with the control of atomic energy and the general regulation and reduction of armaments."*

I shall not repeat what I said in my speech of 9 January 1947 regarding the United States draft resolution. The subsequent statements of the representatives of the United States have confirmed the accuracy of my understanding of the essence of the United States proposal.

It is sometimes said, particularly by the representatives of the United States, that the purpose of the United States proposal is to avoid postponement of consideration of the report of the Atomic Energy Commission. But, since no one proposes that the consideration of this report should be postponed, it probably has a very different purpose. If avoiding delay were the only question, we might say to our United States colleagues that they are beating against an open door, because there is no objection in the Security Council to consideration of the report of the Atomic Energy Commission, when we reach this item on the agenda.

When this report is discussed, the Government of the USSR will of course again explain its position on the control of atomic energy and in particular regarding the drawing up of a convention for the prohibition of atomic and all other weapons of mass destruction. The latter measure is urgent if we are to establish control of atomic energy with a view to the prohibition of its use for military purposes.

It is argued that the Security Council should take a decision in accordance with the spirit of the United States proposals to avoid postponement of the consideration of the report of the Atomic Energy Commission; these assertions, in fact, have no foundation whatever and are apparently intended to confuse the situation.

As we know, the resolution adopted by the General Assembly was based on the USSR and United States proposals, to which certain additions were made at the suggestion of other representatives. It would be regrettable if the United States and the USSR were unable to agree on the implementation of the resolution of the General Assembly. It would be regrettable if a country, which had expressed its agreement with the resolution of the General Assembly, should adopt a policy which would delay the elaboration of practical measures to implement this resolution. We should all endeavour to avoid such a situation, and we should try to reach a unanimous decision on the question under discussion.

I do not consider it necessary to dwell on the questions which were touched upon in the state-

*"En conséquence,*

*"L'Assemblée générale*

*"Recommande au Conseil de sécurité de mettre à l'étude, sans retard, l'élaboration de propositions prévoyant ces garanties pratiques et efficaces en ce qui concerne le contrôle de l'énergie atomique et toutes autres réglementations et réduction générales des armements."*

Je ne vais pas répéter la déclaration que j'ai faite le 9 janvier 1947 au sujet du projet de résolution des Etats-Unis. Les déclarations ultérieures du représentant des Etats-Unis montrent que j'avais entièrement raison quant au fond de ses propositions.

On affirme parfois, et les représentants des Etats-Unis les premiers, que la proposition soumise au Conseil de sécurité par la délégation des Etats-Unis a pour but d'empêcher tout retard dans l'examen du rapport de la Commission de l'énergie atomique. Toutefois, puisque personne ne cherche à ajourner l'examen de ce rapport, cette proposition doit en réalité avoir un tout autre objet. S'il ne s'agissait que d'empêcher les retards, nous pourrions dire à nos collègues des Etats-Unis qu'ils cherchent à enforcer une porte ouverte et que leur proposition est inutile, puisque personne au Conseil ne s'oppose à ce que nous examinions le rapport de la Commission de l'énergie atomique, au moment où l'ordre du jour nous le permettra.

Il est évident que lorsque nous aurons à examiner ce rapport, le Gouvernement de l'URSS exposera de nouveau son point de vue sur le contrôle de l'énergie atomique et, plus particulièrement, sur la convention que l'on devrait conclure pour interdire les armes atomiques ainsi que toutes les autres armes de destruction massive. C'est là une mesure qu'il faut prendre d'urgence si l'on veut instituer un contrôle de l'énergie atomique et empêcher que celle-ci ne soit employée à des fins militaires.

On prétend que le Conseil de sécurité doit prendre ses décisions en conformité des propositions des Etats-Unis parce que, dit-on, cela est nécessaire pour empêcher que ne soit retardée l'étude du rapport de la Commission de l'énergie atomique. Mais en réalité ces affirmations ne sont nullement fondées; elles ne tendent apparemment qu'à compliquer la situation.

On sait que la résolution de l'Assemblée générale se fonde sur les propositions des représentants de l'URSS et des Etats-Unis, compte tenu des amendements proposés par d'autres représentants. Il serait regrettable que l'URSS et les Etats-Unis ne se trouvent pas d'accord lorsque le Conseil de sécurité discutera des mesures nécessaires pour assurer la mise en application rapide des décisions de l'Assemblée générale. Il serait regrettable qu'après avoir accepté la résolution de l'Assemblée, un pays cherchât à retarder l'exécution des mesures d'ordre pratique nécessaires à l'application de cette résolution. Il faut tout faire pour éviter qu'une telle situation ne se présente et pour arriver à une décision unanime en l'espèce.

Je ne m'arrêterai pas sur les questions que le représentant des Etats-Unis a soulevées dans ses

ments of the United States representative, and which have no direct bearing on the matter under discussion. In fact, I think that a discussion on the theme of the "leadership" of this or that country in the past in the matter of disarmament would lead us too far. Opinions on this subject may differ.

The Government and the people of the USSR are happy that the questions raised by the USSR delegation at the General Assembly have met with a satisfactory solution. As a result of careful consideration of this question, the General Assembly took a decision which may play an historic part in the struggle of peace-loving nations for security and a stable peace. The people of the USSR, as in the past, will defend the cause of peace. That is what Generalissimo Stalin is teaching us. The Government and the people of the USSR will do everything in their power to ensure the implementation, not in words but in deeds, of this resolution of the General Assembly, since they are deeply convinced that it is in accordance with the fundamental interests of all peace-loving peoples.

Mr. AUSTIN (United States of America): It occurs to me that we are discussing solely a question of procedure, that we are not discussing the substantive matter of whether a disarmament committee for the purpose of studying in advance, general disarmament and regulation of armaments ought to be employed by the Security Council or not. We are apparently solely concerned with the question of procedure. The question is: shall we go ahead and consider all these resolutions at the same time today and then come to a vote tonight upon the substantive matters here, or shall we decide to consider, and study further, all these important resolutions bearing upon the same subject? They are numerous, they all have merit and they ought to have deliberate consideration.

I confess that I need further education. I am a freshman here, and though I know something of the background of the problems confronting us, personally I should be better able to judge the merits of the case if I had further time to study it. Perhaps there are other members of this Council who are in a somewhat similar position.

You are all aware, of course, that the office of Secretary of State of the United States may change hands within a few days. Certainly, as the highest representative of the Executive in diplomatic and international affairs, it is, in my judgment, very essential that he should understand the nature of the proposals before this Security Council and the problems they present, and that I should then be the spokesman for the views of my Government.

That is why I think our duty, under Article 26 of the Charter, is to pause here today and to postpone a decision. If we should agree with the representative of the USSR and adopt the resolution that he offers here, what would we be

déclarations, et qui ne se rapportent pas directement au problème que nous sommes en train d'examiner. Je crois, en effet, qu'une discussion sur le "rôle dirigeant" que tel ou tel pays a assumé dans le passé en matière de désarmement pourrait nous entraîner trop loin. Là-dessus, les opinions peuvent différer.

Le Gouvernement et le peuple de l'URSS sont heureux de voir que l'Assemblée générale a résolu de façon satisfaisante la question posée par notre délégation. Après avoir soumis cette question à un examen minutieux, l'Assemblée générale a adopté une résolution qui peut être capitale pour l'issue de la lutte que les peuples mènent en vue d'établir la sécurité et une paix stable. Le peuple de l'URSS défendra la cause de la paix comme il l'a toujours fait. C'est au reste ce que nous enseigne le généralissimo Staline. Le Gouvernement et le peuple de l'URSS feront tout leur possible pour que la résolution de l'Assemblée générale soit appliquée, non seulement en paroles, mais aussi dans la pratique, car nous sommes profondément convaincus que les termes de cette résolution sont conformes aux intérêts de toutes les nations pacifiques.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Il me semble que nous discutons une question de pure procédure, et non pas le fond du problème, qui est de savoir si le Conseil de sécurité doit demander à une commission du désarmement d'étudier à l'avance le désarmement et la réglementation générale des armements. Nous paraissions nous occuper seulement de la question de procédure. Ce qu'il s'agit de savoir, c'est si nous allons aborder aujourd'hui l'examen de toutes ces résolutions simultanément pour aboutir ce soir à un vote sur les questions de fond qui nous occupent, ou si nous allons considérer et étudier d'une manière plus complète toutes ces importantes résolutions qui ont trait à un même problème. Ces résolutions sont nombreuses, toutes méritent l'attention, et elles devraient être mûrement étudiées.

J'avoue que, pour ma part, j'ai besoin d'en savoir plus long. Je suis un nouvel arrivé parmi vous. J'ai quelque connaissance des éléments des problèmes devant lesquels nous nous trouvons; je serais toutefois mieux en mesure de porter un jugement sur le fond de la question si j'avais plus de temps pour l'étudier. Peut-être y a-t-il parmi vous d'autres représentants qui sont dans le même cas.

Vous n'ignorez pas, évidemment, que d'ici quelques jours le Secrétariat d'Etat des Etats-Unis pourrait avoir un nouveau titulaire. Il est absolument indispensable, à mon avis, que le premier représentant du Gouvernement en matière diplomatique et internationale comprenne la nature des propositions donc le Conseil est saisi et qu'après s'être rendu compte des problèmes qu'elles soulèvent, vous présente, par mon intermédiaire, les vues du Gouvernement.

C'est pour cette raison que j'estime que nous avons le devoir, conformément à l'Article 26 de la Charte, de ne pas aller aujourd'hui plus avant et d'ajourner toute décision. Que ferions-nous, en effet, si nous nous rangions à l'avis du représen-



doing? At once, without further consideration, we would be reversing the procedure that the General Assembly has laid down for us, because we would proceed now, before the consideration of the report of one disarmament Commission. We would proceed to set aside and form another disarmament committee which would take up general matters, matters relating to regulation of armaments and disarmaments generally, thus reversing the programme which was assigned to us by the solemn resolution and recommendation of the General Assembly.

The General Assembly did not give us any choice concerning the position on our agenda of the report of the Atomic Energy Commission and the study of general disarmament. The General Assembly simply recommended that the "Security Council expedite consideration of that report". There is one Commission already formed that has performed the first phase of its duties and made its first report to us. Is it not curious that we should start off immediately by evading the obligation the General Assembly placed upon us, which was to expedite consideration of that report?

That is the only business that the General Assembly asked us to expedite. And what does "expedite" mean? It means to advance, to accelerate the process and progress of, to facilitate, to hasten and quicken the consideration of that report. You know its derivative. I see a very distinguished doctor here, who realizes that this word is derived from, or has something to do with podiatry, and that the use of the word "expedite" is specific, has a specific meaning, is derived from the past participle of the Latin word *expedire*, that is, to let go of the foot. Here we are with our foot caught, as it were. We have a report of one Commission before us, and now we want to tighten our grip on the foot of that report and not let it go forward. However, the General Assembly has said to us: "You are recommended to expedite, 'free the foot,' hasten the progress of the consideration of the report of this disarmament Commission." And then what? The Assembly directs us to proceed according to priority, to consider the other matter of general reduction of armaments. That means that the Security Council should give prompt consideration to formulating the practical measures, according to their priority, which are essential to provide for the general regulation and reduction of armaments.

I credit Mr. Gromyko with being earnest and devoted to the purpose of making just as fast and effective progress with disarmament and regulation of armaments and prohibition of atomic bombs and all other weapons of mass destruction as anybody I know. I have had many private conversations with him and I have heard him speak publicly, and I know how devoted he is to that cause. In my position here as representative of the United States, I make no criticism whatever of him on account of this resolution. He thinks it will

tant de l'URSS et adoptions la résolution qu'il nous propose? Ce serait de but en blanc inverser la marche à suivre que nous a prescrite l'Assemblée générale et nous mettre à l'œuvre avant d'avoir étudié le rapport d'une Commission du désarmement. Il ne serait plus question de tout cela; nous formerions une autre commission du désarmement; nous lui soumettrions des questions générales, des questions se rapportant à la réglementation des armements et au désarmement en général. Ce serait là inverser la marche que nous ont fixée la résolution et la recommandation solennelle de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale ne nous laisse pas le choix quant à la place que doivent occuper sur notre ordre du jour le rapport de la Commission de l'énergie atomique et l'étude du désarmement général. Voici en effet ce qu'elle nous dit: "Le Conseil de sécurité examinera sans délai ces rapports." Il existe déjà une commission qui a terminé la première partie de sa tâche et nous a adressé son premier rapport. Ne serait-il pas curieux que nous commencions par nous écarter des instructions de l'Assemblée générale qui nous prescrivent d'examiner ce rapport sans délai?

C'est la seule question que l'Assemblée générale nous a demandé d'examiner sans délai. Que faut-il entendre par là? Le mot anglais *expedite*, appliqué à l'étude de ce rapport, signifie faire progresser, hâter le cours et la bonne marche, faciliter, activer, accélérer. Vous en connaissez l'étymologie. J'aperçois dans la salle un éminent docteur qui sait qu'il s'agit d'un terme emprunté à la podologie. Ce mot a une acception et un sens bien définis; il est tiré du participié passé du verbe latin *expedire*, qui signifie littéralement lâcher le pied. Nous sommes en ce moment, pour ainsi dire, pris par le pied. Nous avons devant nous le rapport d'une commission, et nous voulons arrêter ce rapport au départ et l'empêcher de suivre son chemin, alors que l'Assemblée générale nous a dit: Nous vous recommandons de "lâcher le pied", de hâter l'examen du rapport de la Commission du désarmement et de poursuivre rapidement l'étude de ce rapport. De plus, l'Assemblée générale nous prescrit, dans l'ordre d'urgence, de procéder à l'examen de l'autre question: la réduction générale des armements. Ceci signifie que le Conseil de sécurité doit mettre rapidement à l'étude l'élaboration, selon leur ordre l'urgence, des mesures pratiques qui sont indispensables pour réaliser la réglementation et la réduction générales des armements.

J'accorde que M. Gromyko parle sérieusement et qu'il se consacre autant que quiconque à la tâche qui consiste à procéder d'une manière rapide et efficace au désarmement et à la réglementation des armements, à l'interdiction des bombes atomiques et de tous les autres engins de destruction massive. M'étant souvent entretenu avec lui en particulier et l'ayant entendu parler en public, je sais combien il est dévoué à cette cause. En ma qualité de représentant des Etats-Unis au Conseil, je ne lui adresse pas la moindre critique person-

expedite the whole problem. I do not agree; that is all.

The United States believes that we will expedite disarmament here if we follow the course laid down by the General Assembly and proceed to the consideration of the report of one disarmament Commission that has completed the first phase of its work. Then we can proceed to consider what action the Security Council will take to implement the business of making a plan for disarmament.

My distinguished friend, the representative of the USSR, wishes to do that through another disarmament commission. I am not prepared to oppose that; neither am I prepared to assent to it today. I would like to consider this matter further, and I would like to have some time in which to do that. Therefore, because of my own position, because of the position of my Government, with a change occurring in the office of Secretary of State, in view of the reasonable and rational method of dealing with so important a matter, in order that we may arrive at our decision deliberately, I believe we should at least postpone consideration of all the items on today's agenda for three weeks, approximately until 4 February 1947. I am about to make a proposal that further consideration of the items on today's agenda be deferred to 4 February 1947. This is without prejudice to anybody. It just gives a reasonable time in which to consider every resolution that is before us, in which to become more familiar with the report of the disarmament Commission that has reported on its first phases, and in order to think and confer and exchange views informally in the hope that by that time we will have arrived at agreement on nearly all the points contained in that report.

On the basis of conversations, I firmly believe that there is a good chance of our arriving at agreement among ourselves by 4 February 1947 with respect to the implementation by the Security Council of our study of general reduction of armaments and disarmament. At the same time I believe we shall have reached much closer agreement than we now have with respect to the report of the Atomic Energy Commission. Certainly we do not want to take a step backward by returning the whole of its report to the Atomic Energy Commission. We do not want to do that, because it has considered the report item by item and arrived at a decision by a vote of ten members out of twelve, two members having abstained from voting.

We do not want to reverse our procedure and send this whole business back without having worked out some of these items carefully and patiently, in a friendly spirit. We would then be in a position to say: these are matters that we can agree upon; these are matters that we could perhaps agree upon if we changed just this or that,

nelle en ce qui concerne cette résolution. Il estime que si le Conseil adopte sa résolution, il aboutira plus vite à la solution de tout le problème. Je ne suis pas d'accord, voilà tout.

Les Etats-Unis sont d'avis que le Conseil hâtera la réalisation du désarmement s'il suit la méthode indiquée par l'Assemblée générale et examine sans retard le rapport d'une Commission du désarmement qui a terminé la première partie de sa tâche. Nous pouvons ensuite passer à l'examen des dispositions que prendra le Conseil de sécurité pour établir un plan de désarmement.

Mon ami, l'éminent représentant de l'URSS, est d'avis qu'il nous faut créer à cette fin une nouvelle commission du désarmement. En ce moment je ne suis pas en mesure de manifester mon opposition à cette façon de voir, et je ne suis pas davantage en mesure de l'approuver. Je voudrais étudier la question plus à fond et disposer d'un peu plus de temps pour le faire. C'est pourquoi, étant donné ma situation et la situation actuelle de mon Gouvernement, l'arrivée d'un nouveau titulaire au poste de Secrétaire d'Etat, considérant de plus qu'il faut traiter une question aussi importante d'une manière méthodique, raisonnable et rationnelle, afin d'arriver à une décision mûrement réfléchie, j'estime que nous devons pour le moins renvoyer à trois semaines environ, c'est-à-dire au 4 février 1947, l'étude de toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente séance. Je vais donc proposer de renvoyer au 4 février toutes les questions qui figurent à l'ordre du jour actuel. Cela ne saurait porter ombrage à personne. Cela nous donnera un délai convenable pour examiner chacune des résolutions dont nous sommes saisis, pour nous mettre mieux au courant du rapport que la Commission du désarmement a établi sur la première partie de sa tâche et pour réfléchir, nous entretenir et procéder à des échanges de vue officieux. Espérons qu'à ce moment nous nous serons mis d'accord sur la plupart des questions dont traite le rapport de la présente Commission du désarmement.

D'après divers entretiens, j'estime qu'il y a de bonnes raisons d'espérer que nous nous mettrons d'accord d'ici le 4 février sur la manière dont notre Conseil de sécurité entreprendra l'étude de la réduction générale des armements et du désarmement. Je pense qu'en même temps nous aurons d'ici là réalisé un accord beaucoup plus complet sur le rapport de la Commission de l'énergie atomique. Nous ne voudrions pas assurément faire un pas en arrière en renvoyant à la Commission de l'énergie atomique l'ensemble du rapport qu'elle a établi. Il ne faut pas le faire, car elle a examiné le rapport point par point, et la décision qu'elle a prise a été adoptée par dix voix sur douze, deux membres s'étant simplement abstenus de participer au vote.

Il ne faut pas inverser notre manière de procéder et renvoyer toute l'affaire sans avoir mis au point certaines de ces questions avec minutie, avec patience et dans une atmosphère de cordialité. Nous serons alors à même de dire: Voici les points sur lesquels nous ne pouvons nous mettre d'accord; voici ceux sur lesquels nous pourrions peut-



and these are matters that we cannot agree upon. We could refer the whole business in that form back to the Atomic Energy Commission. Then we would be getting somewhere: we would be started toward consent, assent and agreement. And we want agreement.

The Security Council is the body charged with creating the plan upon which these agreements shall be drafted. Therefore, this principle of unanimity is involved in what we do and in the determination of the policy in pursuance of which these agreements shall be written. We want so to conduct ourselves that we shall not be clashing, but coming together and reaching agreement. We cannot reach agreement in a moment. It would have been extraordinary if, today, in the few moments that we had together, we could have agreed upon these very substantial matters. Therefore, I think it is a reasonable suggestion, harming no one here today, since we place no conditions upon anybody, to propose merely that the whole matter, the entire agenda, unconditionally, be taken up on 4 February 1947. Such is the motion which I make on behalf of the United States.

*(During the interpretation of the above remarks, Mr. Austin, representative of the United States, left the Council table, and his place was taken by Mr. Johnson.)*

The PRESIDENT: I should like to draw the attention of the Council to rule 33. As will be remembered by the members of the Council, the representative of the United States has submitted a proposal to the effect that items which deal with matters we are now discussing shall be postponed until 4 February.

Rule 33 (the beginning and sub-paragraph (e) ) states:

"The following motions shall have precedence in the order named over all principal motions and draft resolutions relative to the subject before the meeting tending . . . to postpone discussion of the question to a certain day or . . ."

Then it proceeds to mention other rules.

That being so, it would mean that the question which must now take precedence is whether further discussion of these items shall be postponed to the day suggested by the representative of the United States. While I should be reluctant to rule out any discussion on the general question, I think it preferable that we decide this point first. Then, after this has been determined, we will know exactly whether it is desired that we proceed further with the discussion today, or whether it should be deferred until the date that has been suggested.

Does any representative wish to make observations in regard to the proposal for the postponement of discussion until 4 February?

être réaliser l'accord en modifiant ceci ou cela; et en voici quelques autres sur lesquels nous ne pouvons pas nous mettre d'accord. Nous pourrions alors, sous cette forme, renvoyer toute la question à la Commission de l'énergie atomique. Nous aboutirions, de la sorte, à quelque chose: ce serait un début de consentement, d'assentiment et d'accord, et nous voulons vraiment arriver à un accord.

Le Conseil de sécurité est l'organisme chargé d'établir le plan d'après lequel ces accords seront rédigés. Le principe de l'unanimité entre donc en jeu dans notre action et dans la détermination des principes dont s'inspirera la rédaction de ces accords. Nous voulons faire en sorte que nos efforts, au lieu de se heurter, se conjuguent et tendent tous vers la réalisation d'un accord. Nous ne saurions y parvenir sur le champ. Il eût été extraordinaire que nous nous fussions mis d'accord sur ces questions si importantes dans les quelques instants que nous avons passés ensemble aujourd'hui. J'estime donc raisonnable, et c'est là ne faire de tort à aucun des représentants ici présents puisque nous n'imposons de condition à personne, de proposer purement et simplement que toute la question que l'ordre du jour tout entier, sans restriction, soit remise au 4 février. Telle est la motion que je présente au nom des Etats-Unis.

*(Au cours de l'interprétation des remarques ci-dessus, M. Austin, représentant des Etats-Unis d'Amérique, quitte la table du Conseil et y est remplacé par M. Johnson.)*

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur l'article 33 du règlement. Les membres du Conseil se souviendront que le représentant des Etats-Unis leur a présenté une proposition visant à remettre au 4 février la discussion des points de l'ordre du jour relatifs aux questions qui font l'objet du débat.

L'article 33 (début et alinéa e) pose la règle suivante:

"Ont priorité, dans l'ordre où elles figurent ci-dessous, sur toutes les propositions principales et projets de résolution visant la question en discussion, les propositions tendant . . . à remettre la discussion d'une question à un jour déterminé . . ."

L'article énonce ensuite d'autres règles.

Il semble donc, d'après cette règle, qu'il faille maintenant donner la priorité à la question de savoir si la discussion détaillée de ces problèmes doit être remise à la date proposée par le représentant des Etats-Unis. J'aurais naturellement scrupule à décider qu'on ne discutera pas du problème d'ordre général; je pense toutefois qu'il est préférable que nous réglions d'abord le premier point. Une fois la décision prise en cette matière, nous saurons exactement si le Conseil désire poursuivre la discussion aujourd'hui ou la remettre à la date proposée.

Certains représentants désirent-ils faire des observations au sujet de la proposition tendant à remettre au 4 février l'examen de ces points de l'ordre du jour?

Before calling on the representative of the Union of Soviet Socialist Republics, I must read the exact text of the resolution submitted by the United States representative:

"The Security Council resolves that further consideration of items 2, 3, and 4 on the agenda of the ninety-second meeting be deferred until 4 February 1947."

MR. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I regret that I cannot support the proposal to postpone until 4 February, consideration of the items enumerated by the United States representative. In the first place, there are no substantial grounds for postponing consideration of these questions, particularly the question which we have already begun to discuss; in the second place, I cannot support this proposal of the United States representative, because, for its part, the proposal put forward by the Government of the USSR provides first for the speediest possible elaboration of practical measures with a view to implementing the resolution of the General Assembly, and secondly the adoption of a decision on the establishment of means to formulate and apply these practical measures.

The proposal of the USSR, which has been supported by the majority of the members of the Security Council, provides for the establishment of a committee. This committee should prepare proposals for the Security Council within one, two or, in any case, not more than three months. This is a longer period than that between the present date and 4 February. I have not proposed that the Security Council should prepare proposals as regards the substance of other questions raised by the General Assembly.

Besides the general proposal on the necessity for expediting consideration of practical measures to implement the resolution of the General Assembly, the Government of the USSR has proposed the establishment of a committee which would prepare proposals regarding these practical measures. In accordance with the USSR proposal, the committee is allotted a period of one, two or even three months, that is to say, a longer period than that provided in the United States proposal, which specifies a period up to 4 February. I would ask: why should we postpone consideration of this question until 4 February, and then resume the discussion? What is the sense of postponing the discussion and the decision on this question? I do not see the sense of it. I cannot agree, therefore, with the proposal of the United States representative.

MR. LANGE (Poland): I just wanted to ask you one question on procedure, namely, whether acceptance of the resolution for postponement which is now before us would mean that those representatives who are on your speaker's list, like myself, and who were to speak in the general discussion today, would have to postpone expression of their views until after 4 February.

THE PRESIDENT: The representative of the United States wishes to make some comment on this same point.

Avant de donner la parole au représentant de l'URSS, je dois vous lire le texte exact de la résolution qui a été soumise par le représentant des Etats-Unis:

"Le Conseil de sécurité décide que l'étude des points 2, 3, et 4 de l'ordre du jour de la quatre-vingt deuxième séance est remise au 4 février 1947."

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je regrette de ne pouvoir appuyer la proposition qui tend à ajourner au 4 février l'examen des questions énumérées par le représentant des Etats-Unis d'Amérique. Premièrement, il n'y a pas lieu de retarder l'examen de ces questions, particulièrement celle dont l'examen est déjà commencé; deuxièmement, je ne peux appuyer la proposition du représentant des Etats-Unis, parce que le Gouvernement de l'URSS a fait de son côté une autre proposition qui tend d'abord à prendre d'urgence les mesures d'ordre pratique nécessaires à mettre en application les résolutions de l'Assemblée générale, et, en second lieu, à créer les organes propres à élaborer et appliquer ces mesures.

La proposition de l'URSS, approuvée par la plupart des membres du Conseil qui ont pris part aux débats, prévoit la création d'une commission à cet effet. Cette commission, dans un délai d'un, de deux ou tout au plus de trois mois, doit soumettre des propositions au Conseil de sécurité. C'est plus que le laps de temps qui nous sépare du 4 février. Je n'ai pas demandé que le Conseil formule des propositions quant au fond d'autres problèmes soulevés par l'Assemblée générale.

Dans ses propositions, le Gouvernement de l'URSS a non seulement insisté sur la nécessité d'examiner d'urgence les mesures pratiques que le Conseil de sécurité devrait prendre pour donner effet à la résolution de l'Assemblée; mais encore il a proposé de créer une commission chargée de préparer ces mesures. Conformément à la proposition de l'URSS, cette commission disposerait d'un délai d'un, de deux ou même de trois mois, c'est-à-dire d'un laps de temps plus important que celui que nous accorde la délégation des Etats-Unis en proposant d'ajourner les débats au 4 février. A quoi bon ajourner l'examen de la question au 4 février, s'il faut le reprendre ensuite? Pourquoi retarder la discussion et les décisions à prendre à ce sujet? Je n'en vois pas la nécessité. Aussi ne puis-je approuver la proposition du représentant des Etats-Unis.

M. LANGE (Pologne) (*traduit de l'anglais*): Je voulais simplement poser une question de procédure: je voulais savoir si, au cas où la motion d'ajournement dont nous sommes saisis serait adoptée, les orateurs inscrits, dont je suis, qui devaient prendre la parole au cours de la discussion générale d'aujourd'hui, devront attendre une date postérieure au 4 février pour exprimer les vues de leur délégation.

LE PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le représentant des Etats-Unis a une observation à présenter sur le même point.

Mr. JOHNSON (United States of America) : Inasmuch as this question has been raised by a procedural resolution proposed by the United States representative, I would like to state that the United States delegation has no objection to having this resolution appear for consideration at the end of today's meeting so that those members of the Council who had wished to speak this afternoon and had expected to do so, may continue with the programme. I would request that this resolution be put to a vote at the conclusion of the statements which would, in any case, have been made this afternoon and before our adjournment today.

The PRESIDENT : Then you wish to withdraw this resolution until a later hour in this meeting?

Mr. JOHNSON (United States of America) : If that is the procedure, I will do that.

The PRESIDENT : The representative of Poland will remember that I indicated reluctance to interfere with a representative's speech on the question that is before the Chair, but I felt that this resolution called upon members of the Council to give immediate priority to its consideration before continuation of the general discussion.

I recognize, of course, that even in discussing the question of deferring these items to another date, certain matters associated with the general discussion inevitably come under review. That is inescapable, but I think it might possibly be preferable if the representative of the United States was to withdraw this resolution for the time being. It may be taken up at some later hour today to enable those members who wish to speak in the general discussion to do so. But I wish to consult the members of the Council as to whether the representative of the United States should now have sanction to withdraw his resolution with a view to placing it before the Council possibly at a later hour today.

Is there any objection to the representative of the United States temporarily withdrawing his resolution regarding the deferment of this question to a later date?

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom) : If the representative of the United States provisionally withdraws his resolution, does that mean that we are not able to discuss it until he suggests it again, or does it mean simply that the substance of the matter is open for discussion as well as the proposal which he has made?

The PRESIDENT : Of course, if the representative of the United States withdraws his resolution for postponement, then we proceed to the general discussion. But there is no rule that I know of that would deny to any member in the course of the general discussion, to indicate whether he feels this

Mr. JOHNSON (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*) : Etant donné que cette question a été soulevée par une résolution relative à la procédure, et présentée par le représentant des Etats-Unis, la délégation des Etats-Unis ne voit pas d'objection à ce que cette résolution soit étudiée à la fin de la séance d'aujourd'hui, afin que les membres du Conseil, qui comptaient prendre la parole cet après-midi, soient à même de le faire comme il était prévu. Je demande que cette résolution soit mise aux voix lorsque les orateurs auront achevé leurs déclarations, qui, de toute manière, auraient été prononcées cet après-midi avant la clôture de la séance.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Vous retirez donc votre résolution pour la présenter de nouveau à un moment ultérieur de la séance?

Mr. JOHNSON (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*) : J'y consens si telle est la procédure.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Pour répondre au représentant de la Pologne, je lui rappellerai que j'ai déclaré que j'avais scrupule à empêcher un représentant de prendre la parole sur la question dont est saisi le Président, et que néanmoins, à mon avis, les membres du Conseil devaient donner à la résolution priorité immédiate et prendre une décision à cet égard avant de reprendre la discussion générale.

Je reconnais naturellement que, même quand on discute la question de savoir si ces divers points de l'ordre du jour seront remis à une date ultérieure, il est inévitable que l'on aborde certaines questions ayant trait au problème général.

Il ne peut en être autrement. Je crois néanmoins qu'il serait préférable que le représentant des Etats-Unis retirât sa résolution pour le moment. Nous pourrions en reprendre l'étude ultérieurement, au cours de cette séance même, afin de permettre aux membres qui le désirent de prendre la parole au cours de la discussion générale. Toutefois, il y a là un point sur lequel je sollicite l'avis du Conseil : est-il nécessaire que la représentant des Etats-Unis soit autorisé, maintenant, à retirer sa résolution pour pouvoir la présenter éventuellement au Conseil, à un moment ultérieur de la séance?

Quelqu'un s'oppose-t-il à ce que le représentant des Etats-Unis retire momentanément sa résolution, relative à l'ajournement de la discussion de ce problème?

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*) : Si le représentant des Etats-Unis retire provisoirement sa résolution, est-ce à dire que nous n'avons pas la possibilité de la discuter avant qu'il la propose de nouveau, ou devons-nous en conclure simplement que nous pourrions discuter le fond du problème, ainsi que de la proposition qu'il a faite?

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Il va de soi que si le représentant des Etats-Unis retire sa motion d'ajournement, nous passerons à la discussion générale. Mais il n'existe, à ma connaissance, aucune règle qui refuse à un membre du Conseil le droit de déclarer, au cours de la discussion

matter should be deferred until some later time, although it would not be in order to anticipate the resolution that was to be proposed at a later hour by the United States representative. It must be a part of the general discussion that takes place on the resolution itself. That being so, we would not be entitled to base a speech upon the questions that might be introduced by reason of the motion for deferment, but as a possible reference in a speech that might be made by any representative upon the question of substance. Do I understand that the representative of the United States wishes to withdraw his resolution and take it up at a later hour?

Mr. JOHNSON (United States of America): The only object I had in suggesting the temporary withdrawal of this motion was that our resolution should not act as a bar to the statements which members of the Council wished to make. I have no thought or wish in regard to the procedure except that our resolution should be voted upon and that it should not bar any member of the Council from saying what he would otherwise say on the general subject today.

The PRESIDENT: As the representative of the United States has said, the actual proposal of such a resolution would deny to representatives who wish to speak on the general resolution an opportunity to express their views in a more substantial way. Therefore I feel that the explanation as made by the representative of the United States gives quite a clear view regarding the effect of the resolution that he proposed. If there is no objection, the motion for deferment of the discussion on this matter until a later time is adopted.

Mr. LANGE (Poland): I intend to make a few remarks in the general discussion of the subject which is before us.

I speak here as one of the non-permanent members of the Security Council, and, as I have had the opportunity to point out on several occasions, our delegation considers that all the non-permanent members of this Council, as well as the permanent ones, do not merely represent their own nations, but they have a special duty to represent the interests of the United Nations as a whole. We have been elected to this seat by the General Assembly, and we interpret this election to mean that we have received a mandate to act in the interest of international peace and security.

In the case of Poland, it is particularly easy to carry out this mandate because we are the country which has suffered more from the war than any other country in the world. We have suffered in terms of destruction and devastation; we have suffered in terms of loss of human life. Out of a population of 35,000,000 in pre-war Poland, 6,000,000 have lost their lives, that is, almost one of every five citizens. In these circumstances, it is not difficult for us to stand by our mandate to act in the interest of international peace and security.

générale, s'il estime que cette question doit être remise à plus tard. Toutefois, il serait irrégulier de faire état de la résolution qui doit être proposée ultérieurement par le représentant des Etats-Unis. Il faut attendre la discussion générale qui portera sur la résolution elle-même. Cela étant, nous n'aurions pas le droit de faire un discours traitant expressément des questions qui pourraient par la suite être soulevées à l'occasion de la motion d'ajournement; les représentants peuvent toutefois y faire allusion au cours d'une déclaration relative à la question de fond. Le représentant des Etats-Unis est-il décidé à retirer sa résolution pour la représenter plus tard, au cours de la séance?

M. JOHNSON (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Si j'ai proposé de retirer momentanément cette résolution, c'est pour qu'elle n'empêchât pas les membres du Conseil de prononcer les déclarations qu'ils veulent faire. Peu m'importe la procédure à suivre, pourvu que notre résolution soit mise aux voix et qu'elle ne constitue pas un obstacle de procédure qui empêche un membre du Conseil de dire ce qu'il a à dire aujourd'hui en ce qui concerne le problème général.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Comme l'a dit le représentant des Etats-Unis, le fait de proposer une telle résolution priverait les représentants qui désirent prendre la parole à propos de la résolution générale de l'occasion d'exprimer effectivement leurs vues. C'est pourquoi j'estime que l'explication donnée par le représentant des Etats-Unis nous permet d'apprécier clairement les effets de la résolution qu'il a proposée. S'il n'y a pas d'opposition, la motion tendant à ajourner le débat sur cette question est adoptée.

M. LANGE (Pologne) (*traduit de l'anglais*): Je désire seulement faire quelques remarques en ce qui concerne la discussion générale du problème dont nous sommes saisis.

Je parle ici en ma qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité. Comme j'ai eu l'occasion de le souligner à plusieurs reprises, la délégation de la Pologne estime que tous les membres non permanents du Conseil, de même que les membres permanents, font plus que représenter ici leurs pays respectifs; il leur incombe en outre particulièrement de représenter les intérêts des Nations Unies en général. Nous avons été élus au Conseil par l'Assemblée générale et, pour nous, cette élection signifie que nous avons reçu le mandat d'agir dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

Il est particulièrement facile pour la Pologne de s'acquitter de ce mandat, parce qu'elle a souffert de la guerre plus que tout autre pays au monde. Nous avons subi des destructions et des dévastations; nous avons subi des pertes de vies humaines. Sur une population qui s'élevait avant la guerre à 35.000.000 d'habitants, 6.000.000 de personnes sont mortes, soit près du cinquième de la population totale. Dans ces conditions, il ne nous est pas difficile d'être fidèles à notre mandat, qui est d'agir dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

It is because of this mandate, as well as because of our own experiences of the horrors of war, that both our Government and our people are committed and pledged to the fullest support of the disarmament resolution which was accepted by the General Assembly on 14 December. We shall do everything we can to help this resolution receive practical implementation, and we shall see to it that this is done as quickly as possible. I am sure that in this policy of supporting rapid implementation of the disarmament resolution of the General Assembly, we are true to the mandate we received from that Assembly when it elected us to this seat last January, and that we act in the interest, not only of our nation, but of the peoples of the whole world, of every man, woman and child who desires nothing more than peace and security. Rapid disarmament is a necessary condition for peace and security, and we shall therefore not hesitate to pursue our policy of rapid disarmament with all the means which are at our disposal. In doing this, we shall act and speak very frankly and, if need be, without the usual limitations of diplomatic language, because we believe that the question before us is of such paramount importance that it should not be subject to the usual tangles of petty diplomatic procedure.

The question before us is the question of peace, a question which transcends the usual refinements of diplomacy, and which therefore has to receive special consideration by our Council and our whole Organization. In particular, our policy will be to promote the implementation of the disarmament resolution of the General Assembly without undue delay, and we shall therefore ask this Council, as well as all the other Members of the United Nations who are not represented here, but who in due time will speak again with a powerful voice at the General Assembly, to repudiate any minor considerations which, however valid and important, may stand in the way of a rapid implementation of the disarmament resolution.

There may be—and I quite understand them—considerations of high power politics which, to different nations and Powers, may make it desirable to delay or postpone the implementation of disarmament until this or that peace conference has taken place, or until this or that has happened. To all such considerations, we shall have a very undiplomatic answer, an answer which is not couched in the usual language of diplomacy, but which I trust the common people of the world will understand. We will just say: "To hell with power politics." There may be many technical considerations which are quite valid and important, if considered separately, which may also make it appear desirable to postpone implementation of the disarmament resolution until this has been done, and that has been done, and something

C'est en raison de ce mandat et parce que nous avons personnellement éprouvé les horreurs de la guerre, que notre Gouvernement et notre peuple se sont engagés solennellement à donner tout leur appui à la résolution sur le désarmement adoptée, le 14 décembre, par l'Assemblée générale. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour contribuer à la mise en œuvre pratique de cette résolution, et nous veillerons à ce qu'elle soit effectuée aussi vite que possible. Et je suis certain qu'en ayant pour principe d'encourager la mise en œuvre rapide de la résolution sur le désarmement adoptée par l'Assemblée générale, nous sommes fidèles au mandat qu'elle nous a confié, quand elle nous a élus au Conseil en janvier dernier, et que nous agissons non seulement dans l'intérêt de notre pays, mais dans l'intérêt de tous les peuples du monde, de tous les hommes, femmes et enfants qui ne désirent rien d'autre que la paix et la sécurité. Un désarmement rapide est la condition nécessaire de la paix et de la sécurité. Nous n'hésiterons donc pas à poursuivre cette politique de désarmement rapide, par tous les moyens dont nous disposons. Pour ce faire, nous agissons et nous nous exprimerons avec la plus grande sincérité. Le cas échéant, nous négligerons les euphémismes habituels du langage diplomatique, parce que nous estimons que la question dont nous sommes saisis est d'une importance tellement primordiale qu'il faut oublier, quand on l'examine, le formalisme compliqué qui est d'usage dans la petite diplomatie.

La question qui nous occupe est le problème de la paix. Cette question domine de très haut les subtilités coutumières de la diplomatie, et doit par conséquent faire l'objet de l'attention spéciale du Conseil et de notre Organisation tout entière. Notre politique consistera, en particulier, à favoriser la mise en œuvre, sans délai injustifié, de la résolution sur le désarmement adoptée par l'Assemblée générale. Nous demanderons donc au Conseil, ainsi qu'à tous ceux des Membres des Nations Unies qui n'y sont pas représentés, mais qui, en temps voulu, pourront de nouveau faire entendre leur voix avec force à l'Assemblée générale, de répudier toutes considérations secondaires, quelles qu'en soient la valeur et l'importance, si elles risquent de nous empêcher de mettre à exécution la résolution sur le désarmement avec la plus grande célérité.

Il est possible qu'en raison de certaines considérations de haute politique de puissance, que je comprends parfaitement, diverses Puissances soient désireuses de retarder ou de différer la mise en œuvre du désarmement jusqu'à ce que telle ou telle conférence de paix, ou tel ou tel événement aient eu lieu. A toutes les considérations de ce genre, nous opposerons une réponse fort peu diplomatique, une réponse que n'admet pas le langage habituel de la diplomatie mais que, j'en suis certain, la masse de l'humanité comprendra. Nous répondrons tout simplement: "Au diable la politique de puissance". Il entre peut-être en ligne de compte bien des considérations techniques qui, prises isolément, ont toute leur valeur, toute leur importance et que peuvent invoquer ceux qui sont partisans d'attendre qu'on ait fait ceci ou cela,

else has been done. Our answer to such considerations will be the same undiplomatic answer: "To hell with all technical obstacles." And again, I believe that the common people of the world will understand that answer.

Thus, we shall pursue in this Council, as well as in the General Assembly, a policy of rapid disarmament. We shall demand disarmament not in ten years, not in five years, not even in three years, but right now. We believe that this is possible, and we believe in the goodwill of the Members of the United Nations to carry out such a policy in good faith.

We have before us a number of proposals relating to the question of implementing the disarmament resolution of the General Assembly. We shall judge these proposals in the light of the general policy which I have just outlined. These proposals, taken as a whole, refer to two phases of the disarmament problem. One phase is the general reduction and regulation of armaments, and the other is the prohibition of atomic weapons and other weapons of mass destruction.

There was some talk about priority of one or the other of these parts of the disarmament programme. Our position is very simply this. We think that we have to do both, and immediately. We have to do both, to take immediate steps to prepare for general reduction and regulation of armaments and for the abolition of atomic weapons and other weapons of mass destruction. I do not think that there is any internal contradiction in this attitude.

Actually, I think most members of this Council have already expressed the same view: that we can simultaneously initiate action for general reduction and regulation of armaments and for abolition of atomic weapons and other weapons of mass destruction. For this reason, we favour the proposals which call for the immediate creation of a committee to prepare and submit proposals for the general reduction and regulation of armaments to the Security Council. We favour the creation of such a committee, with the clear understanding that it would in no way infringe upon the work of the Atomic Energy Commission.

I think that the difference in the tasks assigned respectively to the Atomic Energy Commission and to a disarmament committee is quite clear, so that there should be no fear that the activities of these two bodies will be duplicated. On the one hand, our objective is the reduction and regulation of existing armaments, the basic arms still being left in operation only in a smaller amount and under international supervision and control. On the other hand, our objective is to abolish entirely the use of certain arms, namely, atomic weapons and

avant de mettre à exécution la résolution relative au désarmement. Eh bien, nous ferons à ces considérations la même réponse peu diplomatique: "Au diable tous les obstacles techniques". Et, je le répète, je crois que la masse de l'humanité comprendra cette réponse.

C'est ainsi que nous poursuivrons au Conseil, ainsi qu'à l'Assemblée générale, une politique de désarmement rapide. Nous exigerons le désarmement non pas dans dix ans, non pas dans cinq ans, non pas même dans trois ans, mais dès maintenant. Nous estimons que c'est possible, et nous croyons que les Membres des Nations Unies sont disposés, en toute bonne foi, à mettre cette politique à exécution.

Nous sommes saisis d'un certain nombre de résolutions qui ont trait à la mise en application de la résolution relative au désarmement adoptée par l'Assemblée générale. Nous déciderons ce qu'elles valent en nous inspirant du principe général que je viens d'exposer. Ces résolutions, considérées dans leur ensemble, se rapportent à deux aspects du problème de désarmement: d'une part, la réduction et la réglementation générales des armements; d'autre part, l'interdiction des armes atomiques et des autres engins de destruction massive.

On a pu dire que l'un ou l'autre de ces aspects du programme de désarmement avait priorité. Notre position à cet égard est très simple: nous estimons que ces deux aspects vont de pair et qu'il faut passer immédiatement à l'exécution. Il faut, en même temps, prendre des mesures immédiates, les unes pour préparer la réduction et la réglementation générales des armements, les autres pour préparer l'abolition des armes atomiques et des autres engins de destruction massive. Je ne pense pas que les deux points de vue envisagés par cette opinion soient incompatibles.

Je crois qu'en fait la plupart des membres du Conseil ont déjà exprimé la même idée, c'est-à-dire que nous pouvons simultanément commencer à agir en vue de la réduction et de la réglementation générales des armements et en vue d'abolir les armes atomiques et autres engins de destruction massive. C'est pourquoi nous nous prononçons en faveur des résolutions tendant à la création immédiate d'une commission chargée de préparer des propositions relatives à la réglementation et à la réduction générales des armements et de les soumettre au Conseil de sécurité. Nous nous prononçons en faveur de la création de cette commission, étant bien entendu qu'elle n'empiétera en aucune manière sur les attributions de la Commission de l'énergie atomique.

J'estime qu'il existe une différence très nette entre les tâches confiées respectivement à la Commission de l'énergie atomique et à une commission du désarmement, et qu'il n'y a donc pas lieu de craindre le chevauchement de leurs travaux. Celle-ci a pour but de réglementer et de réduire les armements existants, en ne permettant de posséder les armes les plus importantes qu'en quantité réduite et sous la surveillance et le contrôle internationaux; celle-là s'attache à supprimer totalement l'emploi de certaines armes, les armes ato-



other weapons of mass destruction, again with international control and supervision which will guarantee the effective abolition of such armaments.

Thus, I think there is a clear-cut distinction between the two objectives, and therefore we need not fear that two such simultaneously operating bodies will get in each other's way. It is also understood that by creating a committee which would immediately undertake work on the reduction and regulation of armaments, we do not in any way postpone consideration of the Report presented to our Council by the Atomic Energy Commission. Actually, if we agree today to create a committee for the reduction and regulation of armaments, we can start consideration of the Atomic Energy Commission's Report right now—tomorrow morning, say, at 11 a.m., or at 7 a.m. if we want to.

Thus, to adopt the proposal of a committee for the reduction and regulation of armaments does not in any way postpone consideration of the problem of international control of atomic energy. We believe, however, that it is highly important that a committee for the implementation of the resolution on the general reduction and regulation of armaments be formed without undue delay, because if we accept the proposal made by one of the delegations, namely, that we give first priority to the establishment of international control over atomic energy, and only afterwards consider further measures of disarmament, we may run into a very substantial delay, a delay which in the opinion of our delegation is quite unnecessary.

We may spend quite some time discussing the report of the Atomic Energy Commission, and if I am not quite sure how to interpret exactly the draft resolution presented to us by the delegation of the United States, but the resolution speaks of the establishment of international control over atomic energy—if we actually wait until that control is established, it may take us one or two years, and we shall not get anywhere on the disarmament problem. That is why we think that we can immediately proceed to the creation of a committee on the implementation of reduction and regulation of armaments, and then, practically even before that committee has had time to start to work, also take up the report of the Atomic Energy Commission before this Council.

There are three resolutions before us. One is presented by the representative of the USSR,<sup>1</sup> one by the representative of France,<sup>2</sup> and one by the representative of Australia.<sup>3</sup> All three contain the same proposal to form a committee of the nature I have just indicated. I hope that the representatives who have presented these resolutions, which

<sup>1</sup> See *Official Records of the Security Council*, Second Year, Supplement No. 2, Annex 3.

<sup>2</sup> *Ibid.*, Annex 7.

<sup>3</sup> See page 69.

miques et les autres engins de destruction massive, et à créer un mécanisme de surveillance et de contrôle internationaux qui assureront que ces armes seront effectivement abolies.

J'estime que, de la sorte, la distinction entre les deux buts poursuivis est nettement établie et que nous ne devons donc pas craindre que ces deux commissions se gênent l'une l'autre si elles fonctionnent simultanément. Il est également entendu qu'en créant une commission qui commencerait immédiatement ses travaux sur la réglementation et la réduction des armements, nous ne retardons en aucune façon l'examen du rapport que la Commission de l'énergie atomique a soumis au Conseil. En fait, si nous restons d'accord aujourd'hui pour créer une commission de la réglementation et de la réduction des armements, nous pourrions procéder sans retard à l'étude du rapport de la Commission de l'énergie atomique, dès demain matin à 11 heures, ou même à 7 heures si nous le voulons.

Par conséquent, si nous adoptons la proposition tendant à la création d'une commission de la réglementation et de la réduction des armements, nous ne retardons en rien l'examen du problème du contrôle international de l'énergie atomique. Nous estimons toutefois qu'il est de la plus haute importance de procéder, sans retard injustifié, à la création d'une commission chargée de mettre en œuvre la réglementation et la réduction générales des armements. En effet, si nous adoptons la proposition présentée par l'une des délégations, c'est-à-dire si nous accordons la priorité à l'établissement d'un mécanisme de contrôle international de l'énergie atomique, et n'étudions qu'en second lieu les autres mesures de désarmement, nous nous exposons à un sérieux retard qui, de l'avis de notre délégation, n'a pas sa raison d'être.

Nous allons peut-être consacrer bien du temps à la discussion du rapport de la Commission de l'énergie atomique et si nous attendons encore—je ne sais trop dans quel sens il faut interpréter le projet de résolution présenté au Conseil par la délégation des Etats-Unis, mais il y est question de l'établissement d'un contrôle international de l'énergie atomique—si nous attendons réellement que ce contrôle soit établi, il nous faudra compter peut-être un ou deux ans, et la question du désarmement n'aboutira pas. C'est pourquoi nous pouvons, à mon sens, procéder immédiatement à la création d'une commission chargée de mettre en œuvre la réglementation et la réduction des armements. Ensuite, presque avant même que cette commission ait le temps de commencer ses travaux, nous pourrions passer à l'examen du rapport présenté au Conseil par la Commission de l'énergie atomique.

Le Conseil a été saisi de trois résolutions. L'une émane du représentant de l'URSS,<sup>1</sup> la seconde, du représentant de la France,<sup>2</sup> et la troisième, du représentant de l'Australie.<sup>3</sup> Toutes proposent de créer une commission du genre de celle dont je viens de parler. J'espère que les représentants qui ont soumis ces résolutions, qui contiennent toutes

<sup>1</sup> Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité*, Deuxième Année, Supplément No 2, Annexe 3.

<sup>2</sup> *Ibid.*, Annexe 7.

<sup>3</sup> Voir page 69.

all contain basically the same proposal, will be able somehow to agree among themselves on one of them. If I may make a suggestion in this direction—I don't want it to be a formal proposal—I would say that of the three draft resolutions before us, the one presented by the representative of France might be the easiest for all of us to agree upon. I think it contains everything which appears in the draft resolution presented by the representative of the USSR, and I hope therefore that he may be able to agree to it. It also contains essentially what is the chief concern of the representative of the United States, namely, that we do not forget about considering the report of the Atomic Energy Commission.

Actually, paragraph 2 of the French proposal says that we should consider as soon as possible the report submitted by the Atomic Energy Commission and make suitable decisions concerning the continuation of its work. Since the report is the next item on our agenda, we can dispose of it as quickly as we want. I think, therefore, that the main concern of the representative of the United States is also in the French resolution, and I hope that he may see his way clear towards accepting it.

The representative of Australia has presented a few points which essentially, as far as I can see, are merely different wordings of the same ideas, and I wonder whether it would not be possible for him to agree. I would make an appeal to all other members of this Council to do the same: to take the French text as the basis of our discussion and then to add such amendments as certain of the delegations may feel compelled to make. I think this would simplify our discussion and bring us farther along the way towards a solution of the problem before us.

I spoke of some possible amendments or revisions of the French text. I myself have a few to suggest, and I may just as well mention them right now. One is a minor verbal one. The English text of the proposal submitted by the representative of France speaks of a *committee* to consider the prepared proposal. I should prefer to speak of a *commission*. I think in English there is a slight difference between these two things. We usually give to the term *commission* more importance and also more permanence than to a mere *committee*. I do not attach very much importance to it, but I think it might be an improvement to speak of a *commission* wherever the term *committee* is mentioned.

There is also an observation I want to make concerning the fourth and last paragraph of the French resolution.

The last paragraph involves the Military Staff Committee at two points. Firstly, it asks that the Military Staff Committee send or present to us, within a certain time limit, recommendations which the Security Council has requested. That is all right, but then there is point (b), which also asks the Military Staff Committee to submit to the

en substance la même proposition, trouveront le moyen de se mettre d'accord sur l'une d'entre elles. S'il m'est permis de faire une suggestion à cet égard—il ne s'agit pas d'une proposition formelle—je dirai que, sur les trois projets de résolutions dont nous sommes saisis, le projet déposé par le représentant de la France est peut-être celui qui réunira le plus facilement l'unanimité. J'estime que ce projet exprime toutes les idées contenues dans le projet de l'URSS; j'ai donc l'espoir que nous pourrions peut-être adopter ce texte qui contient également en substance l'idée qui préoccupe avant tout le représentant des Etats-Unis: ne pas oublier l'examen du rapport de la Commission de l'énergie atomique.

En fait, il est dit au paragraphe 2 de la proposition française que nous devrions, aussitôt que possible, procéder à l'examen du rapport soumis par la Commission de l'énergie atomique et prendre les décisions nécessaires pour assurer la continuation des travaux de la Commission. Ce rapport constituant le point suivant de l'ordre du jour, nous pouvons en aborder l'étude aussi rapidement qu'il nous plaira; il me semble donc que la question qui préoccupe au premier chef le représentant des Etats-Unis figure dans le texte de la résolution française, et j'espère qu'il estimera possible d'accepter le texte de cette résolution.

Cela dit, le représentant de l'Australie a fait quelques suggestions qui, à mon avis, consistent au fond à exprimer les mêmes idées sous des formes différentes; je me demande donc s'il ne pourrait pas simplement approuver le texte français. Je me permets également d'insister auprès de tous les autres membres du Conseil pour qu'ils adoptent ce texte comme base de discussion, quitte à y ajouter ensuite les amendements que certaines des délégations croiront devoir présenter. Cela simplifierait le débat et nous rapprocherait de la solution du problème qui nous est soumis.

J'ai parlé de reviser ou d'amender éventuellement le texte français. Pour ma part, j'ai quelques modifications à suggérer, et je puis bien vous en parler maintenant. L'une a trait à une question de mots sans grande importance. La version anglaise du texte soumis par le représentant de la France parle d'un *committee* chargé d'étudier les projets préparés. Je préférerais ici le mot *commission*. Je crois qu'il existe en anglais une légère différence de sens entre les deux mots correspondants. Une *commission* a généralement plus d'importance et un caractère plus durable qu'un simple *committee*. Je n'attache pas une grande importance à cette modification, mais je pense qu'il serait préférable de remplacer partout *committee* par *commission*.

Je désire également présenter une observation en ce qui concerne le quatrième et dernier paragraphe de la résolution française.

Ce paragraphe fait intervenir deux fois le Comité d'état-major. Il prévoit d'abord que le Comité d'état-major sera invité à nous envoyer ou à nous présenter dans un certain délai les recommandations demandées par le Conseil de sécurité. Jusque là, tout va bien. Il y a cependant un deuxième point, le point b), d'après lequel le

Security Council, within the same time limit, recommendations concerning the application of the last two sub-paragraphs of paragraph 7 of the resolution of the General Assembly of 14 December 1946.

The last but one sub-paragraph of paragraph 7 of the General Assembly resolution is a recommendation to Members of the United Nations to effect the progressive and permanent withdrawal of their armed forces stationed in ex-enemy territories, the withdrawal without delay of armed forces stationed in territories of Members without their consent freely and publicly expressed, and so on.

The following sub-paragraph is a recommendation that a corresponding reduction of national armed forces and the general progressive and balanced reduction of national armed forces be carried out. I have some doubts whether we really need, for this purpose, a special recommendation of the Military Staff Committee, though I understand that we may want to consult the Military Staff Committee on this subject.

Item (a) of the last paragraph of the French resolution is the recommendation to withdraw armed forces from other countries. It is addressed to all Members of the United Nations which have armed forces in other countries, and I wonder whether there is any need here to bring in the Military Staff Committee. Item (b) is just a general recommendation of reduction of armaments, which refers to all nations, all fifty-five of the United Nations. The Military Staff Committee, however, is composed of members of only four nations, and I think that this question directly concerns the Security Council, or any commission or committee the Security Council appoints, because the Security Council represents *all* the United Nations. Therefore I wonder whether item (b) of the fourth paragraph in the French resolution could not be dropped or modified in some way.

These are the special observations I had to make on the text proposed by the representative of France.

Once more I should like to make a very strong appeal to all my colleagues to handle the disarmament question with the utmost promptness and without undue delay, and I should also remind them that this is the request and the recommendation of the General Assembly, a recommendation which, at our last meeting, we solemnly adopted and accepted as being our own objective.

I understand perfectly that some of the delegations may need time to study the details of some provisions. As long as I have been participating in the meetings of the Security Council, I have always pleaded that time be given to any representative who considered that he required it in order to study a question further. I should like to point out, however, that immediate adoption of the proposal that a commission or committee be created to pre-

Comité d'état-major est également invité à soumettre au Conseil de sécurité, dans le même délai, des recommandations relatives à l'application des deux derniers alinéas du paragraphe 7 de la résolution adoptée par l'Assemblée générale le 14 décembre 1946.

L'avant-dernier alinéa du paragraphe 7 de la résolution de l'Assemblée recommande aux États Membres de procéder progressivement au retrait définitif de leurs forces stationnées sur les territoires ex-ennemis et de retirer sans délai leurs forces stationnées dans les territoires des États Membres sans le consentement de ceux-ci, librement et publiquement exprimé, et le reste.

L'alinéa suivant recommande de réaliser une réduction correspondante des forces armées nationales, ainsi qu'une réduction générale progressive et équilibrée des forces armées nationales. Or, si je suis prêt à reconnaître que nous aurons éventuellement à rechercher les avis du Comité d'état-major en la matière, je me demande vraiment si nous aurons besoin, pour atteindre les buts que je viens de citer, d'une recommandation spéciale émanant du Comité d'état-major.

Le point a) du dernier paragraphe de la résolution française recommande que chaque État procède au retrait des forces armées qui se trouvent sur d'autres territoires que le sien. C'est là une recommandation adressée à tous les Membres des Nations Unies dont les forces armées sont stationnées dans d'autres pays, et je me demande s'il est vraiment besoin de faire intervenir ici le Comité d'état-major. Le point b) recommande simplement, d'une manière générale, la réduction des armements et vise toutes les nations, les cinquante-cinq Nations Unies. Or, le Comité d'état-major étant composé de représentants de quatre nations seulement, il me semble que c'est là une question qui concerne directement le Conseil de sécurité ou tout comité ou commission nommés par lui, étant donné qu'il représente *toutes* les Nations Unies. C'est pourquoi il me semble qu'on pourrait peut-être supprimer, ou modifier d'une manière ou de l'autre, l'alinéa b) du quatrième paragraphe de la résolution française.

Telles sont les observations particulières que j'avais à formuler sur le texte proposé par le représentant de la France.

Une fois encore, j'adjure tous mes collègues de s'occuper de cette question du désarmement sans retard injustifié et avec toute la célérité possible. Je leur rappelle aussi que tel est le désir exprimé par l'Assemblée générale dans sa recommandation. Cette recommandation, nous l'avons solennellement adoptée à notre dernière séance et nous avons fait nôtre le but qu'elle proposait.

Je comprends très bien qu'il faille du temps à certaines délégations pour étudier les détails de certaines dispositions; et depuis que je participe aux séances du Conseil de sécurité, j'ai toujours préconisé qu'on accorde à tout représentant qui l'estime nécessaire le temps d'étudier plus à fond une question donnée. J'ajouterais cependant qu'aucune délégation ne devrait voir d'inconvénient à l'adoption immédiate de la proposition

pare proposals for the implementation of the disarmament resolution of the General Assembly should not really inconvenience any delegation. For if we adopt such a proposal even today or tomorrow, it is necessary that some time elapse before that commission or committee be organized, before the members are appointed, before they get together and establish rules of procedure. I think that adoption of such a proposal should leave sufficient time to any delegation which desires to study in greater detail the practical problem of implementing the disarmament resolution of the General Assembly.

Baron SILVERCRUYS (Belgium) (*translated from French*): On 9 January the Security Council adopted the resolution of the General Assembly dated 14 December on the principles governing the regulation and reduction of armaments. I therefore need not emphasize how essential it is to reach a conclusion in this matter as soon as possible, particularly as, at the Assembly, the Belgian delegation was amongst those which upheld this point of view.

What we have to settle now is a question of method. What has been said in this connexion has strengthened my conviction that it is possible and desirable to consider the various aspects of the problem of armaments simultaneously, with due regard to their respective urgency.

The General Assembly's resolution recommends that prompt consideration be given to formulating the practical measures which are essential to provide for the regulation and reduction of armaments.

While, according to the terms of this resolution, we are bound to consider these measures according to their priority, it is none the less necessary to adopt an efficient procedure. It would, in my opinion, be anything but efficient to proceed from one point to another in succession, each question being considered separately and regardless of its connexion with the other factors which go to make up the problem as a whole. Thus, we cannot attempt to elucidate fully the question of atomic energy without taking account at the same time of the guiding principles and the general measures calculated to ensure the regulation and reduction of armaments. Conversely, it would be fruitless to try to decide on such general measures unless at the same time the situation brought about by the discovery of the atomic weapon were taken into consideration, since it has an obvious bearing on the problem as a whole.

The General Assembly's resolution, moreover, especially stresses the importance of the contribution of the Atomic Energy Commission, which was urged to fulfil its terms of reference without delay. In deference to this appeal, this Commission has submitted its first report.

I am therefore inclined to think that there is no better way for us to comply with the Assembly's instructions than to arrange for simultaneous consideration of all the measures likely to ensure

visant à créer un comité ou une commission chargée de préparer un projet de mise en application de la résolution de l'Assemblée générale sur le désarmement. En effet, même si nous adoptons cette proposition aujourd'hui ou demain, il s'écoulera forcément quelque temps avant que la commission ne soit organisée, avant que les membres ne soient nommés, avant qu'ils ne se réunissent et n'établissent un règlement intérieur. Aussi, je pense que lorsque cette proposition sera adoptée, les délégations auront le temps d'étudier plus à fond, si elles le désirent, les problèmes pratiques que pose la mise en application de la résolution de l'Assemblée générale sur le désarmement.

Le baron SILVERCRUYS (Belgique): Le Conseil de sécurité s'est rallié, le 9 janvier, à la résolution de l'Assemblée générale en date du 14 décembre sur les principes régissant la réglementation et la réduction des armements. Je n'ai donc pas à insister ici sur la nécessité d'aboutir le plus tôt possible en cette matière. J'ai d'autant moins à le faire qu'à l'Assemblée, la délégation belge fut parmi celles qui contribuèrent à faire prévaloir ce point de vue.

A l'heure présente, c'est une question de méthode qu'il s'agit pour nous de régler. Ce qui a été dit à cet égard est venu renforcer ma conviction qu'il est possible et souhaitable de mener parallèlement, tout en respectant leur ordre d'urgence, l'examen des divers aspects du problème des armements.

La résolution de l'Assemblée générale recommande de mettre rapidement à l'étude l'élaboration des mesures pratiques indispensables pour réaliser la réglementation et la réduction des armements.

Nous sommes tenus, aux termes de cette résolution, d'examiner ces mesures selon leur ordre d'urgence, il n'en résulte pas que nous ne devions pas utiliser, pour le faire, une méthode efficace. Or, il serait, à mon avis, contraire à une telle méthode de procéder selon un ordre successif, en ce sens que chaque question serait considérée séparément, sans tenir compte de sa relation avec les autres éléments du problème. Ainsi, on ne saurait tenter d'élucider complètement la question de l'énergie atomique, sans prendre en même temps en considération les principes directeurs et les mesures générales propres à assurer la réglementation et la réduction des armements. Inversement, il serait vain de tenter d'arrêter ces mesures générales sans se préoccuper en même temps de la situation créée par la découverte de l'arme atomique, dont l'incidence sur l'ensemble du problème est manifeste.

La résolution de l'Assemblée générale met d'ailleurs tout spécialement en évidence l'importance de la contribution de la Commission de l'énergie atomique, qu'elle a priée instamment de s'acquitter sans retard de son mandat. Déférant à cet appel, la Commission nous a saisis d'un premier rapport.

J'incline donc à penser que nous ne saurions mieux nous conformer aux directives de l'Assemblée qu'en pourvoyant à la mise à l'étude parallèle de toutes les mesures propres à assurer la

the regulation of armaments, without, however, forgetting our obligation to expedite consideration of the reports of the Atomic Energy Commission. The appointment of committees which has been suggested here, with composition and powers to be determined, of course, by us, seems likely to further the implementation of this programme in a practical manner. But I fear that we should not be respecting either the spirit or the letter of the Assembly's resolution if we delayed consideration of the report of the Atomic Energy Commission or its subsequent reports, which the Assembly recommended for study without delay.

The representative of the United States has, however, explained why he considers it advisable to give members of the Council time to carry out a considered study of the resolutions pending before them, and if necessary to confer with a view to reaching a common conclusion on the procedure to be adopted. The Belgian delegation will not oppose postponement of the discussion of the problem before us to a later date in the sense indicated by the representative of the United States.

Mr. LOPEZ (Colombia) : It is entirely agreeable to the Colombian delegation to have the postponement suggested by the United States delegation favourably voted upon by the Security Council. The reasons given here by Mr. Austin are perfectly clear to everyone, and we feel that at one time or another every delegation will need to have a little more time in which to consider the various phases of the very complex disarmament problem.

I should be more inclined to agree to the postponement, recalling that only a few days ago, when we intimated that we had not had time enough to examine the agreement on Trieste, we were so readily granted an extension of time by the Security Council to look more carefully into the matter. However, I do wish to say that the Colombian delegation does not really find it necessary to postpone the consideration of the various proposals at present before the Security Council. We believe that it may be advisable to take a little more time to make decisions, which in our opinion is an entirely different matter from a delay in the consideration of the various proposals. We believe we can immediately begin with that.

Furthermore, the Colombian delegation would like to join with those delegations which want the disarmament question acted upon without delay. For these reasons, we have followed very carefully the constructive suggestions made by the Australian and French delegations, designed to hasten consideration by the Council of the items on our agenda. We would like to be free to submit an alternative proposal, which will presently be distributed to the members of the Council, and which might give those suggestions a little more flexibility, and allow a little more time to the Security Council to consider the various proposals. But, as I have said before, we propose that they be considered concurrently, not successively, but so far

réglementation des armements, sans méconnaître toutefois l'obligation qui nous échoit d'examiner sans retard les rapports de la Commission de l'énergie atomique. La désignation de commissions ici suggérée, dont il nous appartiendrait naturellement de déterminer la composition et les pouvoirs, semble de nature à faciliter la réalisation de ce programme d'une manière pratique. Mais je crains que nous ne respections ni l'esprit ni le texte de la résolution de l'Assemblée en retardant l'examen du rapport de la Commission de l'énergie atomique, ou des rapports subséquents de cet organisme, que l'Assemblée a recommandé au Conseil d'examiner sans délai.

Toutefois, le représentant des Etats-Unis nous a fait part des circonstances en raison desquelles il lui paraît opportun de laisser aux membres du Conseil le temps de procéder à un examen réfléchi des résolutions pendantes devant eux et, le cas échéant, de se concerter entre eux afin de tenter d'aboutir à une conception commune sur la procédure à suivre. La délégation belge ne fera pas obstacle à ce que soit reportée à une date ultérieure, dans l'esprit indiqué par le représentant des Etats-Unis, la discussion du problème qui nous occupe.

M. LOPEZ (Colombie) (*traduit de l'anglais*) : La délégation colombienne est tout à fait d'accord pour que le Conseil accepte l'ajournement suggéré par la délégation des Etats-Unis. Nous apprécions tous les raisons invoquées par M. Austin et nous estimons que, tôt ou tard, l'une ou l'autre des délégations aura besoin d'un peu plus de temps pour examiner les diverses phases du désarmement, qui constitue un problème très complexe.

Je suis encore plus porté à accepter l'ajournement quand je me rappelle que nous avons laissé entendre, il y a seulement quelques jours, que nous n'avions pas eu assez de temps pour étudier l'accord de Trieste. Le Conseil de sécurité a bien voulu alors, promptement, nous donner un nouveau délai pour examiner l'affaire de plus près. Je tiens cependant à dire que la délégation colombienne estime qu'il n'est vraiment pas nécessaire de retarder l'étude des diverses propositions dont le Conseil de sécurité est actuellement saisi. Sans doute nous avons peut-être encore besoin d'un peu de temps avant de décider : cela ne veut pas dire qu'il faille retarder l'examen des différentes propositions. A notre avis, nous pouvons procéder immédiatement à cet examen.

En outre, la délégation colombienne s'associe aux délégations qui veulent que nous abordions sans délai la question du désarmement. C'est pourquoi nous avons suivi avec beaucoup d'attention les suggestions constructives faites par les délégations australienne et française et tendant à ce que le Conseil passe à l'examen des questions inscrites à notre ordre du jour. Nous nous permettrons de soumettre une proposition un peu différente dont le texte va être distribué aux membres du Conseil ; elle a pour but de donner aux textes proposés un peu plus de souplesse et au Conseil de sécurité un peu plus de temps pour étudier les dernières propositions. Comme je l'ai déjà dit, nous proposons qu'elles soient examinées concurremment et non

as possible, and as the opportunity may arise, in such a way that when the work is completed, the Council will be able to reach its conclusions with a better understanding of the whole problem.

I believe that what we have just heard from the Belgian representative, and to a certain extent from the Polish representative, expresses much better than I could the views I might advance to support this proposal, which, as the members of the Council will presently see, is actually self-explanatory.

The resolution starts with references to the various resolutions which form the basis of our discussion and which were accepted by the Assembly in December 1946, and then it goes on to say:

"The Security Council recognizes that in keeping with the letter and the spirit of the recommendations of the General Assembly, the various phases of disarmament can best be discussed concurrently, with a view to reaching unanimous decisions thereon. The Council will therefore proceed with the consideration of items 2, 3 and 4 on the agenda of its ninety-second meeting, but it will wait until it has completed, within the next three months, the formulation of the plan of general disarmament which it has been called upon to submit to the Members of the United Nations for consideration at a special session of the General Assembly, in order to determine how it shall proceed to act upon the various component proposals for such a plan, provided, however, that the first report of the Atomic Energy Commission shall first be disposed of.

"The Security Council recognizes the necessity of giving the most expeditious effect to the wishes and recommendations of the General Assembly on disarmament, and therefore resolves:

"(a) To establish a disarmament commission, composed of one representative of each of the members of the Security Council, which will prepare and submit to the Security Council within a period of three months a plan for the general regulation and reduction of armaments and armed forces and a system of international inspection and control of armaments and armed forces, excluding the atomic bomb, but including all other major weapons adaptable now or in the future to mass destruction.

"The disarmament commission shall leave entirely to the Atomic Energy Commission to submit to the Security Council the recommendations concerning the regulation, inspection and control of atomic weapons; but it shall advise the Security Council on the information which it should require Member States to furnish in order to give effect to the resolutions of the General Assembly of 14 December 1946.

pas l'une après l'autre. Nous voudrions de plus que, dans la mesure du possible et si les circonstances s'y prêtent, elles soient étudiées de telle façon que, lorsque les travaux seront achevés, le Conseil puisse arriver à des conclusions en connaissance de cause.

A mon sens, le représentant de la Belgique et, jusqu'à un certain point, celui de la Pologne viennent d'exprimer, beaucoup mieux que je ne saurais le faire, une partie des arguments que je pourrais invoquer à l'appui de la présente proposition qui, comme les membres du Conseil vont le constater, s'explique d'elle-même.

La résolution commence par se référer aux différentes résolutions qui servent de base à notre discussion et que l'Assemblée a adoptées en décembre 1946. Elle poursuit:

"Le Conseil de sécurité reconnaît que pour rester fidèle à la lettre et à l'esprit des recommandations de l'Assemblée générale, il est préférable de discuter simultanément des diverses phases du désarmement en vue d'arriver, sur cette question, à des décisions unanimes. Le Conseil de sécurité poursuivra donc l'examen des points 2, 3 et 4 de l'ordre du jour de sa quatre-vingt-douzième séance, mais il attendra d'avoir achevé, dans les trois mois à venir, l'élaboration du plan de désarmement général qu'on lui a demandé de soumettre aux Membres des Nations Unies, aux fins d'examen, lors d'une session spéciale de l'Assemblée générale. Alors seulement il décidera de la suite à donner aux différentes propositions qui font partie de ce plan, étant bien entendu toutefois que le premier rapport de la Commission de l'énergie atomique sera examiné d'abord.

"Le Conseil de sécurité reconnaît la nécessité de donner effet, le plus rapidement possible, aux désirs et recommandations de l'Assemblée générale en ce qui concerne le désarmement et, en conséquence, décide:

"a) De constituer une commission du désarmement comprenant un représentant de chacun des membres du Conseil de sécurité; cette commission préparera et soumettra au Conseil de sécurité, dans les trois mois, un plan de réglementation et de réduction générales des armements et forces armées, et un système d'inspection et de contrôle internationaux des armements et des forces armées, à l'exclusion de la bombe atomique, mais en y comprenant toutes les autres armes importantes permettant, actuellement ou dans l'avenir, d'opérer des destructions massives.

"La commission du désarmement s'en remettra entièrement à la Commission de l'énergie atomique du soin de soumettre au Conseil de sécurité les recommandations concernant la réglementation, l'inspection et le contrôle des armes atomiques, mais elle fera des recommandations au Conseil de sécurité en ce qui concerne les renseignements que celui-ci devra demander aux Etats Membres pour donner effet aux résolutions de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1946.



"(b) To expedite consideration of the reports of the Atomic Energy Commission and of a draft convention or conventions for the creation of an international system of atomic energy control, provided final decision on the first report of the Commission to the Security Council is not taken before the plan for the regulation and reduction of armaments and armed forces has been submitted to the Council, and provided this plan is submitted to the Council not later than ninety days after the adoption of this resolution.

"(c) To call upon the Military Staff Committee to make to the Security Council, within a period of three months, its proposals regarding the armed forces, assistance and facilities which all Members of the United Nations shall undertake to make available to the Security Council as their contributions to the maintenance of international peace and security, in accordance with Article 43 of the Charter and paragraph 7 of the resolution of 14 December 1946."

In our opinion, rather than pursue the course that has been suggested here of postponing consideration of the whole problem or giving priority to one phase of it, it is more advisable to go ahead with consideration of the various phases of the problem as they have been brought before the Council by means of the various proposals, and to give enough time to the Security Council and, more especially, to the representatives of the great Powers, to ascertain day by day, as we discuss the details of the various proposals, the area of agreement and disagreement. We believe that if we do not feel pressed by a definite date, but give the discussion ample time, ninety days' time, there is no risk of our finding that we do not have the time necessary for a proper examination of the various phases of this plan, or for the adjustment of any differences which may arise.

I even believe that we shall not only save time which otherwise would be lost discussing the question of priority, but we shall save time which otherwise would be lost discussing every possible phase of disarmament, because of our imperfect and incomplete knowledge of the general plan of the various proposals. I believe that we stand to gain time by this method and that we would all be very happy if, within ninety days, we could come to a satisfactory conclusion on the whole problem as it is now envisaged by these proposals. I doubt very much whether we can accomplish so much in such a short time, but if we do, of course it will be all to the good. If, for instance, the atomic energy proposals can be disposed of within ninety days, is there any disagreement? There is no question in my mind. The Security Council will find no difficulty in revising the time limits of these proposals and making them shorter, in order to have the satisfaction of announcing to the very anxious

b) D'examiner sans délai les rapports de la Commission de l'énergie atomique ainsi que le projet d'une ou de plusieurs conventions relatives à la création d'un système international de contrôle de l'énergie atomique, étant entendu que la décision définitive concernant le premier rapport adressé par la Commission au Conseil de sécurité ne sera pas prise avant que le plan de réglementation et de réduction des armements et des forces armées n'ait été présenté au Conseil, et que ce plan sera soumis au Conseil de sécurité dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront l'adoption de la présente résolution.

"c) De demander au Comité d'état-major de soumettre dans les trois mois, au Conseil de sécurité, des propositions relatives aux forces armées, à l'assistance et aux facilités que tous les Membres des Nations Unies s'engageront à mettre à la disposition du Conseil en vue de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à l'Article 43 de la Charte et au paragraphe 7 de la résolution du 14 décembre 1946."

A mon avis, au lieu de procéder comme on l'a proposé, c'est-à-dire d'ajourner l'étude du problème tout entier ou bien de donner priorité à l'une des phases de l'opération, il vaut mieux entreprendre l'étude de ces différentes phases à mesure qu'elles sont évoquées devant le Conseil dans les différentes propositions. Il vaut mieux également donner au Conseil de sécurité, et tout particulièrement aux représentants des grandes Puissances, à mesure que nous discuterons dans le détail les différentes propositions, le temps de déterminer, le cas échéant, les terrains d'entente et de désaccord. A mon avis, si nous n'avons pas l'impression qu'il faut en finir à une date déterminée et si nous disposons, pour nos débats, d'un délai assez long, mettons quatre-vingt-dix jours, nous ne courrons pas le risque de constater que nous manquons du temps nécessaire pour examiner comme il convient les différentes phases du plan en question, ou pour concilier toutes divergences d'opinions qui pourraient se manifester.

Je crois même que, non seulement nous gagnerons le temps que nous aurions perdu à discuter la question de priorité, mais qu'également nous gagnerons le temps que nous aurions autrement gaspillé à discuter tous les aspects possibles du désarmement du fait que nous connaissons mal et incomplètement le plan général des différentes propositions. Je pense, en procédant de la sorte, que nous avons toute chance de gagner du temps et que nous serions tous certainement très satisfaits si, d'ici quatre-vingt-dix-jours, nous arrivions à trouver une solution heureuse à l'ensemble du problème tel qu'il est énoncé dans les propositions dont nous avons parlé. Je doute beaucoup que nous puissions obtenir autant de résultats en si peu de temps. Si nous y parvenons les choses n'en iront que mieux. Y a-t-il quelqu'un qui pense qu'on ne pourra statuer, dans les quatre-vingt-dix jours, sur les propositions relatives à l'énergie atomique? Supposons, par exemple, que nous arri-

world that it had succeeded in the tremendous task of reaching agreement on disarmament on behalf of the General Assembly.

Mr. EL-KHOURI (Syria): I do not intend to tax your patience at this late hour by a long speech, especially since most things have already been said and the matter is amply clarified. However, since I have been given the floor, I should like to say one thing.

We are happy to say that there is general agreement that the resolution of the General Assembly is to be implemented and measures are to be formulated by the Security Council for such an implementation. There is no difference of opinion about that point.

The only difference to be resolved with regard to the proposals before us is that phrase which appeared in the resolution of the General Assembly: "... consideration to formulating the practical measures according to their priority". This phrase "according to their priority" has perhaps been understood differently by various members. The delegation of the USSR considered that the regulation of armaments would have priority, and the delegation of the United States considered that priority should be given to the atomic energy regulation and control, with a view to prohibition of that atomic energy for use as a weapon of war.

I understand this phrase "according to their priority" differently. I consider that the reduction of armaments is an end to be attained by certain means; the means to that end are all enumerated in the resolution of the General Assembly. In that respect, these means cannot be separated and treated independently and separately, nor can the regulation of armaments be treated as an isolated problem.

If we consider the regulation of armaments, what do we understand by this term? I understand by regulation of armaments fixing the amount of arms and the degree of armament to be adopted by each nation according to the needs of that nation for its public order and its defence, in accordance with Article 51 of the Charter, as an emergency measure, until such time as the Security Council shall be prepared to take action.

There is a third factor to be considered for the regulation of armaments, and that factor is very important in the application of Article 43 of the Charter, which means that each Member State in the United Nations should conclude an agreement, a convention with the Security Council, for a certain amount of force to be held at the disposal of the Security Council for purposes of collective security. This amount of force should be known before the regulation of armaments, before

vions avant quatre-vingt-dix jours à prendre une décision en ce qui concerne les propositions relatives à l'énergie atomique, qui songerait à protester? Personne, à mon avis. Il ne sera pas difficile au Conseil de sécurité de modifier les délais fixés par ces propositions et de les abréger, pour se donner la satisfaction d'annoncer à un monde inquiet que nous avons pu mener à bien l'immense tâche qui consiste à nous mettre d'accord sur le désarmement, au nom de l'Assemblée générale.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): Je n'ai pas l'intention, à cette heure tardive, d'abuser de votre patience en prononçant un long discours; j'ajoute que les représentants qui m'ont précédé ont déjà presque tout dit et que le problème qui nous occupe est maintenant bien élucidé. Cependant, puisque j'ai la parole, je voudrais tout de même faire une remarque.

Je suis heureux de constater que nous reconnaissons tous qu'il faut mettre en œuvre la résolution de l'Assemblée générale et que le Conseil de sécurité doit élaborer des mesures pour assurer cette mise en œuvre. Il n'y a pas d'avis contraire sur ce point.

La seule difficulté à aplanir dans les propositions dont nous sommes saisis, est suscitée par un membre de phrase contenu dans la résolution de l'Assemblée générale: "... mettre à l'étude l'élaboration, selon leur ordre d'urgence ..." Ce membre de phrase a reçu différentes interprétations. La délégation de l'URSS considère que la réglementation des armements devrait avoir priorité absolue; de son côté, la délégation des Etats-Unis estime qu'il faut donner priorité à la réglementation et au contrôle de l'énergie atomique en vue d'en interdire l'emploi comme arme de guerre.

Pour moi, l'expression "selon leur ordre d'urgence" signifie autre chose. J'estime que la réduction des armements est un but qu'on atteindra par certains moyens. Ces moyens, la résolution de l'Assemblée générale les énumère tous. On ne saurait donc, de ce fait, les considérer chacun isolément et indépendamment des autres; on ne peut pas davantage traiter à part le problème de la réglementation des armements.

Prenons la réglementation des armements: comment faut-il comprendre cette expression? Pour moi, réglementer les armements signifie déterminer la quantité d'armes et l'importance des armements attribués à chaque nation suivant ses besoins pour maintenir l'ordre public et pourvoir à sa défense en cas de danger, conformément à l'Article 51 de la Charte, en attendant que le Conseil de sécurité soit prêt à prendre les mesures nécessaires.

Il est un troisième facteur qui entre en ligne de compte dans la réglementation des armements. Ce facteur est très important: il s'agit de l'application de l'Article 43 de la Charte, qui prévoit que chaque Etat Membre des Nations Unies doit conclure avec le Conseil de sécurité un accord, une convention, mettant à la disposition du Conseil des forces armées en vue de la sécurité collective. Il est nécessaire de connaître l'importance de ces forces avant de réglementer les armements,

determining what type or what quantity of armament should be allotted to each nation. It would seem to me impossible to pronounce any decision on the regulation of armaments before knowing these facts, before having studied them in advance. That being the case, I do not see any excuse or pretext for dissociating these questions and discussing each one separately. They should be taken together.

The French delegation and the Australian delegation tried to compromise on this point and presented proposals designed to consolidate the items contained in the resolution of the General Assembly by presenting one resolution to the Security Council, comprising all of them.

I am sure that the representative of the USSR did not intend to ignore the other problems involved when he presented his resolution for the regulation, control and inspection of armaments; his intention was to give priority to the latter, and later, in another discussion in the Security Council, to consider the other items one by one. The same thing holds true of the proposal presented by the delegation of the United States to consider the matter of atomic energy first. Both representatives say: after this is decided, we will go on to the other problems, according to their priority and importance, to be arranged separately and successively.

But, as I said, I cannot imagine that any of these problems can be considered separately. There are five items in the resolution of the General Assembly, five topics which are to be considered. The first is the armaments regulation. I call it *regulation*; I do not use the word *disarmament*, which is used in these speeches and in some of the proposals before us. I consider the word *disarmament* to be wrong; it is not correct. We never mean to disarm the States, to abolish armament. States need to have arms; certain arms must be kept by them in order to maintain domestic public order, to defend themselves in time of emergency and to supply the Security Council with an arm of collective security, which is the same. Then, it is to regulate armament, even *limitation* is not correct, because there is no limit. The limits have to be determined. And even *reduction* is not correct, because it is not always true that we are to reduce armaments; sometimes we ought to increase them. If some State enters into an agreement, makes a convention with the Security Council to supply a certain amount of arms in time of necessity for public order and the collective peace and security of the world, and that State does not now possess that amount of arms, it must increase its armament.

avant de déterminer quel type et quelle quantité d'armements chaque nation sera autorisée à posséder. Il me semble impossible de prendre aucune décision sur la réglementation des armements tant qu'on n'en connaîtra pas les éléments et qu'ils n'auront pas fait l'objet d'une étude préalable. S'il en est ainsi, je ne vois pas quelle raison ou quel prétexte on pourrait invoquer pour dissocier ces questions et consacrer à chacune un débat distinct; elles doivent être examinées toutes ensemble.

La délégation française et la délégation australienne ont essayé de trouver une solution transactionnelle en présentant des propositions qui tendent à réunir ou rassembler tous les points contenus dans la résolution de l'Assemblée générale en une résolution unique émanant du Conseil de sécurité.

Je suis convaincu que le représentant de l'URSS n'entendait pas passer les autres questions sous silence lorsqu'il a présenté sa résolution sur la réglementation, le contrôle et l'inspection des armements. Son intention était de conférer la priorité à ce dernier problème et d'aborder les autres questions plus tard et l'une après l'autre, au cours d'un nouveau débat au Conseil de sécurité. Il en va de même de la proposition présentée par la délégation des Etats-Unis qui, elle, voudrait qu'on examinât en premier lieu la question de l'énergie atomique. Toutes ces résolutions disent ensuite: une fois que nous aurons pris une décision sur ce point, nous passerons aux suivants, selon leur ordre d'urgence et leur importance, et nous les réglerons successivement, les uns après les autres.

Cependant, je l'ai déjà dit, je ne conçois pas que l'un quelconque de ces points puisse être séparé des autres. La résolution de l'Assemblée générale contient cinq points, cinq questions qui doivent être étudiées. La première a trait à la réglementation des armements. Je dis bien *réglementation*; j'évite le mot *désarmement* que l'on trouve dans les discours prononcés ici et dans certaines des propositions dont nous sommes saisis. J'estime qu'on a tort d'employer le terme *désarmement*. Ce n'est pas le mot juste. Nous n'avons jamais eu l'intention de désarmer les nations et d'abolir les armements. Il faut que les Etats possèdent des armes, certaines armes qu'ils conservent pour maintenir l'ordre public chez eux; ils doivent de plus se défendre en cas de danger et, ce qui revient au même, fournir au Conseil une arme de sécurité collective. Ainsi, il s'agit bien de réglementer les armements; le mot *limitation* serait impropre puisqu'il n'est pas question de limite. Les limites seront fixées. Même le terme *réduction* ne convient pas: il ne sera pas toujours exact qu'il faille réduire les armements; il nous faudra parfois les accroître. Si certains Etats concluent un accord, signent une convention avec le Conseil de sécurité, d'après lesquels il fournissent en cas de nécessité une certaine quantité d'armes pour protéger la sécurité publique, la paix collective et la sécurité du monde, et si ces Etats ne possèdent pas à l'heure actuelle la quantité d'armes qu'ils se sont engagés à fournir, il leur faudra augmenter leurs armements.

Therefore I hesitate to use the terms, *disarmament* or *reduction of armaments*, when we mean to regulate and give them an order, a stable order in which they will be kept. This is the first item.

The second is the control and inspection of armaments. The proposal of the USSR combines these two items carefully. The third topic is the atomic energy prohibition, the fourth is the implementation of Article 43 of the Charter, and the fifth topic concerns the information to be furnished by the States of the United Nations with regard to their armed forces—those in existence now, abroad and on their own territories—with a view to achieving the withdrawal of troops from ex-enemy territories or from friendly territories.

These measures are absolutely necessary for the regulation of armaments. The proposals by the French and Australian delegations would meet one point. Some difference exists in the Australian proposal which provides for a decision with regard to atomic energy, refers the matter to the Atomic Energy Commission, requesting it to continue its studies, without taking any decision or expressing any opinion concerning the report which it has already submitted. The French delegation puts that in a different way, saying that the Security Council should expedite the study of the first report of the Atomic Energy Commission, and express an opinion on it. Thus, the Atomic Energy Commission cannot continue the study of the matter unless it knows the opinion of the Security Council on the report already submitted. For that matter, there is difficulty in conciliating all opinions on this point. I think that the Security Council should now take two decisions: the first is to make its resolution comprise or contain all five points, and the second is to refer the matter to a drafting committee which would prepare a resolution on this basis.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): In view of the hour, I shall be very brief and shall not attempt to cover the whole ground. I shall confine myself practically to one point. I am more convinced than ever of the necessity for some delay in this matter. The delay will give us some time for reflection and, I hope, for consultation. The very number and complexity of the resolutions which have been put forward in the course of our discussion show that what we are considering is not at all an easy matter and is, in fact, very complex. I am quite aware of the necessity for speed, but not break-neck speed, although I know that if one advises against break-neck speed, one exposes oneself to the easy taunt

J'hésite donc à employer les termes *désarmement* ou *réduction des armements*, et je préfère que nous nous en tenions à l'expression *réglementation des armements*, en ce sens que les armements seront réglementés et ordonnés d'une manière stable. Tel est le premier point.

Le deuxième point concerne le contrôle et l'inspection des armements. La délégation de l'URSS a pris bonne note de ces deux aspects qui se trouvent réunis dans la proposition qu'elle présente. Le troisième point a trait à l'interdiction de certains usages de l'énergie atomique; le quatrième concerne l'application de l'Article 43 de la Charte et le cinquième prévoit que les Etats Membres des Nations Unies fourniront des renseignements relatifs à leurs forces armées, aux forces qu'ils entretiennent actuellement à l'extérieur et à l'intérieur de leur propre territoire; ces renseignements sont destinés à permettre d'atteindre un autre but fixé par l'Assemblée: le retrait des troupes stationnées en territoire ex-ennemi ou en territoire ami.

Telles sont les questions qu'il est absolument nécessaire de traiter pour la réglementation des armements. Les propositions présentées, l'une par la délégation française, l'autre par la délégation australienne, envisagent à cet égard une solution satisfaisante sur un point. Ces deux propositions divergent toutefois dans une certaine mesure. Le texte de la proposition australienne prévoit qu'une décision sera prise sur la question de l'énergie atomique et renvoie la question à la Commission de l'énergie atomique en l'invitant à continuer ses études, sans que le Conseil exprime d'opinion sur le rapport qu'elle a présenté. Le texte de la délégation française traite ce point différemment et invite le Conseil de sécurité à examiner dans le plus bref délai le premier rapport de la Commission de l'énergie atomique, et à faire connaître son opinion. D'après la proposition française, la Commission de l'énergie atomique ne pourrait continuer l'étude de la question avant de connaître l'opinion du Conseil de sécurité sur le rapport qu'elle a déjà présenté. Il est difficile de concilier toutes les opinions sur ce point. J'estime que le Conseil de sécurité devrait prendre maintenant deux décisions: en premier lieu, il devrait prévoir que la résolution rassemblera les cinq points dont j'ai parlé en une résolution unique; devrait ensuite charger un comité de rédaction de préparer une résolution en conséquence.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Etant donné l'heure, je serai très bref et n'essaierai pas d'examiner tous les aspects de la question. Je m'en tiendrai pratiquement à un seul point. Je suis plus convaincu que jamais qu'il nous faut un délai pour étudier cette question. Ce délai nous donnera le temps de réfléchir et je l'espère, de nous concerter. Le nombre et la complexité mêmes des résolutions qui ont été présentées au cours de nos discussions montrent que la question que nous examinons est loin d'être simple. Elle est, en fait, très compliquée. Je me rends parfaitement compte qu'il faut faire vite, mais non pas procéder avec une hâte brouillonne, tout en sachant parfaitement que qui-

that one is obstructing disarmament or playing power politics, or is entertaining some other sinister motive. But there is one other example I should like to give of the need, I think, for some further reflection and consultation.

At our last discussion of this subject, I put one or two questions to the representative of the USSR, who was good enough to give me the answers today. I am very grateful to him and I shall, of course, transmit them to my Government to assist it in formulating its opinion. One of my questions was: what would be the composition of the committee; was it to be military, or mixed, or civilian, or political, or what was it to be? He replied that, of course, it was open to any government to choose its representatives. That, of course, is perfectly true and correct. But my question was not put out of idle curiosity. I believed it clearly to be very important.

The representative of Poland, Dr. Lange, urged this afternoon, I think, that we should—or, at least, he asked why we should not—immediately appoint a committee. Before we do that, we must know what sort of committee we have in mind. I put that question originally to the representative of the USSR because—and perhaps I ought to have said it at the time—I was thinking of events in the past. This Security Council need not be bound by precedent, but there is no reason why it should not pay attention to and learn some lessons from what happened in the past. On a previous occasion, when the task of reduction and limitation of armaments was undertaken at Geneva, the first step was, I think, to appoint a military advisory commission which was practically unable to do anything at all. After some time, a new device was tried. It consisted of appointing what was called a Temporary Mixed Commission which, I think, was mixed civilian and military. That lasted for some considerable time. It did some work, but, at the same time, it also proved rather unsatisfactory. It was not until the Council finally appointed a political preparatory commission that the work really made progress. It was that preparatory commission which ultimately submitted to the Conference a draft disarmament convention.

A great deal of time and labour was lost in the process of arriving at the decision to appoint this preparatory commission. Therefore, I think it is most important that we reflect and consult with each other on exactly what we do mean by appointing a committee, what sort of committee it is to be and how it is to work. I do not think we should be wasting time. I think we require more time for reflection on all the difficult points that have been raised. We shall not be idle in the interval. We ought to exchange views with one another and try to reach agreement. I am all in favour of speed, but I am still more in favour of doing the work effectively. That is what we really

conquer recommande de ne pas agir avec précipitation risque de se voir répondre avec une ironie facile qu'il met obstacle au désarmement, ou qu'il pratique la politique de puissance, ou qu'il nourrit quelque autre sombre dessein. Je voudrais pourtant vous donner encore un exemple qui vous montrera, je le pense, qu'il faut réfléchir et nous concerter plus longuement.

La dernière fois que nous avons discuté ce problème, j'ai posé une ou deux questions au représentant de l'URSS qui a bien voulu me faire connaître aujourd'hui sa réponse. Je lui en suis très reconnaissant et ne manquerai pas, naturellement, de la transmettre à mon Gouvernement afin de l'aider à formuler son opinion. L'une des questions que je posais était la suivante: comment envisage-t-il la composition de la commission? Serait-ce une commission militaire, ou mixte, ou civile, ou politique, ou tout autre chose? Il a répondu que, naturellement, chaque gouvernement était libre de désigner les représentants de son choix. Ce qui, naturellement, est tout à fait exact et normal. Je n'avais pas posé cette question par simple curiosité. J'étais convaincu de son extrême importance.

Cet après-midi, M. Lange, représentant de la Pologne, a, me semble-t-il, insisté; il a pour le moins demandé pourquoi nous ne nommerions pas immédiatement une commission. Avant de la nommer, il nous faut savoir quel genre de commission nous nous proposons de créer. J'ai posé tout d'abord cette question au représentant de l'URSS pour une raison que j'aurais peut-être dû exposer alors: c'est que j'avais présents à la mémoire certains événements du passé. Il ne faut pas certes que le Conseil de sécurité se sente gêné par un précédent, mais pourquoi négligerait-il de tenir compte du passé et d'en tirer des leçons? En une autre occasion, lorsqu'on a entrepris, à Genève, de réduire et de limiter les armements, on a commencé par nommer une commission consultative militaire qui n'a pu rien faire, ou peu s'en faut. Un peu plus tard, on a essayé d'un autre moyen. On a créé un organisme dit Commission mixte temporaire qui était, je crois, composée de civils et de militaires et qui a subsisté pendant un certain temps. Elle a fonctionné, mais n'a également pas donné satisfaction. Le Conseil finit par nommer une commission politique préparatoire et c'est alors que les travaux ont fait de réels progrès. C'est cette commission préparatoire qui, en définitive, a présenté à la Conférence un projet de convention sur le désarmement.

C'est ainsi que l'on a gaspillé beaucoup de temps et d'efforts avant de se décider à créer cette commission préparatoire. C'est pourquoi je pense qu'il importe, en vérité, que nous réfléchissions et que nous nous concertions afin de savoir ce que nous voulons faire en créant cette commission, de préciser le caractère que nous entendons lui donner et la manière dont elle fonctionnera? Je ne pense pas que ce serait là une perte de temps. Je pense qu'il nous faut encore un délai pour réfléchir à toutes les questions difficiles qui ont été soulevées. Ce délai, nous saurons l'utiliser. Il faudra procéder à des échanges de vues et essayer de nous mettre d'accord sur tous ces points. Je suis

have to bear in mind. We must work with all reasonable speed, of course; but do not let us sacrifice efficiency to speed just for effect.

Mr. JOHNSON (United States of America): I do not want to prolong this discussion any longer than is necessary. In making my motion to defer further discussion of the items on today's agenda to 4 February, and in withdrawing that motion, I thought that when the members of the Council had completed their substantive statements, my resolution could perhaps win the approval of the Council.

The United States delegation regrets exceedingly that it is placed in the position of appearing to oppose the will of the majority of the members of the Council. I say that because from the expressions used by some of the speakers, it would seem that that thought is prevalent in some minds. Nothing is further from our intention than to try to thwart the general purposes of the resolution under discussion. I could agree with the majority of the statements made by the members of this Council today. The difference is not one of substance; it does not bear upon the real purpose of the United States. It is a question of procedure, and of procedure only. Furthermore, even on that question of procedure the United States is not closing the door; we are not taking a definitive stand today nor asking the Council to accept our stand or take a definitive stand today on how this is to be done. We are merely requesting that these very complicated and important questions, implemented by various resolutions of considerable complexity, be deferred for consideration until 4 February. We have suggested that day in order that the Council may know exactly when the discussion will be resumed. I fail to see how that will really retard the objectives we are pursuing.

I think Sir Alexander Cadogan stated that particular point very well. Sometimes, in order to make real haste, it is perhaps necessary to proceed slowly.

Quite frankly, the United States delegation is not prepared at this moment to discuss the substance of these resolutions, nor to participate in a committee which would study them and attempt to combine them. I therefore earnestly request my colleagues at this table to recall what Mr. Austin has said and what I have tried to reiterate, namely that the United States is merely asking for a deferment of the discussion of all the items on today's agenda without any prejudice whatsoever as to the position which we may take, or which the Council may take, or to the order of procedure when we meet again on 4 February. We would like to use the intervening time, free from the obligations of any committees or discussions

tout à fait partisan de la rapidité, mais ce que je désire encore plus, c'est que nous accomplissions effectivement notre tâche. Ayons cette idée véritablement présente à l'esprit. Il faut évidemment procéder avec toute la célérité désirable, mais ne sacrifions pas la qualité du travail à la rapidité d'exécution simplement pour faire de l'effet.

M. JOHNSON (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je ne veux pas prolonger cette discussion outre mesure. J'ai présenté une motion tendant à remettre au 4 février la suite de la discussion des questions inscrites à notre ordre du jour actuel. J'ai ensuite retiré cette motion, pensant qu'une fois terminées les déclarations que les membres désirent faire sur la question de fond, ma résolution pourrait peut-être obtenir l'approbation du Conseil.

La délégation des Etats-Unis regrette infiniment d'être mise dans une situation où elle semble être opposée à l'opinion de la majorité des membres du Conseil. En effet, si j'en juge par les paroles de plusieurs orateurs, il semble que cette idée existe dans certains esprits. Nous ne songeons pas une seconde à empêcher la réalisation des fins recherchées dans la résolution que nous discutons maintenant. Je suis en réalité d'accord avec la plupart des orateurs qui ont pris aujourd'hui la parole au Conseil. Pour les Etats-Unis, la divergence de vues ne porte pas sur une question de fond, ni sur les véritables buts que nous visons. Il s'agit d'une question de procédure, sans plus. En outre, même dans cette question de procédure, la délégation des Etats-Unis laisse la porte ouverte à la conciliation. Nous ne prenons pas aujourd'hui une position définitive; nous ne demandons pas au Conseil d'adopter notre point de vue ni de prendre aujourd'hui une décision définitive sur la façon dont cette question sera réglée. Nous demandons seulement que la discussion des problèmes très compliqués et très importants qui nous occupent aujourd'hui et qui ont donné lieu à différentes résolutions très complexes soit remise au 4 février. Nous avons suggéré cette date pour que le Conseil sache que la discussion sera reprise à un moment bien précis. Je ne vois pas comment ma proposition pourrait réellement retarder la réalisation des fins que nous poursuivons.

Sir Alexander Cadogan l'a très bien dit: il faut parfois, pour aller vraiment vite, procéder avec lenteur.

Je vous le dis sincèrement, la délégation des Etats-Unis n'est pas prête à l'heure actuelle à discuter la substance même de ces résolutions ni à faire partie d'une commission chargée d'étudier ces résolutions et de tenter de les réunir en une seule. Je prie donc instamment mes collègues ici présents de se rappeler ce que M. Austin a dit et que j'ai moi-même essayé de redire après lui, à savoir que la délégation des Etats-Unis demande simplement l'ajournement de la discussion des différents points actuellement inscrits à l'ordre du jour, sans préjudice de la position que nous pourrions prendre ou que le Conseil pourra prendre, ni du mode de procédure que nous adopterons lors de notre prochaine séance du 4 février. Dans l'in-



in this Council, for private and unofficial conferences with our colleagues in an endeavour to reach as wide an area of agreement as we can on certain controversial matters in which we are interested.

I would therefore ask whether this is the appropriate moment to reintroduce the motion Mr. Austin made before his departure: that the Council defer discussion of the items on the agenda of the ninety-second meeting, I believe, until 4 February. This is purely a matter of procedure. Our delegation is not yet prepared to discuss the substance of these questions on any level.

The PRESIDENT: The resolution submitted by the representative of the United States is that the Security Council resolve that further consideration of items 3, 4 and 5 (I say 5 because today there was an extra item in the agenda, namely, the admission of Mr. Austin) on the agenda of the ninety-second meeting, be deferred until 4 February 1947.

I should like to ask the Council whether it feels that this might be the moment to decide whether the discussion on this matter might possibly be considered at another meeting, namely, on Friday. I have two speakers already listed and I have no doubt that other members will wish to speak. Would it meet the convenience of the Council if we could take up at exactly the point where we now are on Friday morning? We could then meet to discuss this matter. Would that meet the convenience and the wish of the members? I shall recognize the representative of the Union of Soviet Socialist Republics.

Will the remarks of the representative of the USSR be made in connexion with the suggestion I have just made? If he intends to make a statement on the general problem, I shall be obliged to give the floor to another member of the Council. Is he going to speak of postponement or of the general problem?

Does the representative of the USSR wish to speak? Does he wish to oppose the suggestion that discussion of this matter be postponed until Friday morning?

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics): No. I have already said that I did not wish to speak on that subject.

The PRESIDENT: In that case, is any member opposed to postponement of the discussion to Friday morning?

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics): Before we decide on that matter, I should like to say a few words to clarify—

The PRESIDENT: Of course, but we shall take up our discussion Friday morning, and you shall then be able to make all the observations that you consider—

tervalle nous voudrions disposer de notre temps sans être astreints à siéger en commission ou à participer aux débats du Conseil de sécurité. Nous pourrions alors nous entretenir en particulier et à titre officieux avec nos collègues et essayer d'élargir autant que possible le terrain d'entente en ce qui concerne certaines questions qui nous intéressent et qui sont sujettes à controverse.

Je vous demande donc si le moment n'est pas venu de réintroduire la proposition faite par M. Austin avant son départ, à savoir, que le Conseil remette au 4 février la discussion des différents points inscrits, je crois, à l'ordre du jour de la quatre-vingt-douzième séance. Notre délégation n'est pas encore prête à entreprendre la discussion du fond du problème, quel que soit le plan sur lequel on veut la placer.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le représentant des Etats-Unis a proposé que le Conseil de sécurité décide de remettre au 4 février 1947 l'examen des points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour de la quatre-vingt-douzième séance (je parle du point 5 parce qu'aujourd'hui nous avons inscrit un nouveau point à notre ordre du jour, à savoir l'admission de M. Austin).

Je demande au Conseil s'il n'estime pas opportun de remettre à une autre séance, qui pourrait avoir lieu vendredi par exemple, la suite de notre discussion sur ce point. Deux orateurs sont déjà inscrits et je suis certain que d'autres représentants désireront aussi formuler leur avis sur cette proposition. Les membres du Conseil voient-ils un inconvénient à reprendre la discussion vendredi au point où nous en sommes aujourd'hui? Dans l'affirmative, nous pourrions nous réunir à cette date. Les membres du Conseil sont-ils d'accord? Je vais donner la parole au représentant de l'URSS.

Les remarques du représentant de l'URSS auront-elles trait à la proposition que je viens de faire? S'il a l'intention de faire une déclaration sur le problème général, je me vois dans l'obligation de donner la parole à un autre membre du Conseil. Va-t-il parler d'ajournement ou du problème général?

Le représentant de l'URSS désire-t-il la parole? Estime-t-il qu'il doit s'opposer à ce que la discussion de cette question soit remise éventuellement à vendredi matin?

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit de l'anglais*): Non, j'ai déjà dit que ce n'était pas sur ce point que je voulais parler.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): En ce cas, quelqu'un s'oppose-t-il à ce que ce débat soit remis à vendredi matin?

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit de l'anglais*): Avant toute décision à ce sujet, je voudrais dire quelques mots pour mettre au point...

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Bien sûr, mais nous reprendrons la discussion vendredi matin au point où nous l'avons laissée et vous serez à même de faire alors toutes les remarques que vous estimerez...

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics): I do not agree. I wish to explain in a few words—

The PRESIDENT: Now?

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics): Yes.

The PRESIDENT: In that case, does the representative of France agree to permit the representative of the USSR to speak before him?

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics): I should like to say a few words after the representative of France has spoken.

Mr. PARODI (France) (*translated from French*): I do not wish to speak this evening.

The PRESIDENT: I recognize the representative of the USSR.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): In connexion with your proposal, Mr. President, I shall confine myself to a few brief remarks, in order to clear up certain points in the speeches of members of the Security Council who spoke before.

The representative of Syria considers that the purpose of the USSR proposal was to give priority to one of two fundamental questions raised in the resolution of the General Assembly. He specified that our proposal meant that questions relating to the general regulation and reduction of armaments should be considered in the first place, in order of priority; and that the consideration of questions relating to the control of atomic energy should take second place.

The opinion expressed by the representative of Syria is the result of a misunderstanding, for I have never said anything about this. On the contrary, I have objected and do object to establishing any such priority and to hindering the consideration of one or the other of these two fundamental questions. Indeed, such a system of priority would mean postponement and delay in considering one or the other of these two questions.

I think that there has been some misunderstanding. I must say that as a result of the speeches made by some of its members in the Security Council and to the Press, a kind of a myth has been created, apparently with the object of confusing the real situation. It is totally false that the USSR proposal is meant to delay consideration of the report of the Atomic Energy Commission. I repeat that this is a myth, based apparently on the assumption that there are still naïve people capable of believing such a fabrication.

I do not consider it necessary to say any more on this subject, because I have made my position absolutely clear, at any rate to those who wish to see it as it is in reality, and have no desire merely to complicate the situation.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit de l'anglais*): Je ne suis pas d'accord. Je tiens à mettre au point en quelques mots . . .

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Maintenant?

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit de l'anglais*): Oui.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Dans ces conditions, le représentant de la France accepte-t-il que M. Gromyko parle avant lui?

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais dire quelques mots lorsque le représentant de la France aura parlé.

M. PARODI (France): Je ne désire pas parler ce soir.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de l'URSS.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je profiterai de votre proposition, Monsieur le Président, pour faire quelques observations très brèves, destinées à éclairer les représentants qui ont pris la parole avant moi.

Le représentant de la Syrie estime que la proposition de l'URSS a pour but d'accorder la priorité à l'une des deux questions essentielles traitées dans la résolution de l'Assemblée générale. Il a précisé son opinion en déclarant que notre proposition consiste à accorder la priorité à la réglementation et à la réduction générales des armements et à n'examiner qu'en second lieu les questions relatives au contrôle de l'énergie atomique.

L'opinion exprimée par le représentant de la Syrie est le résultat d'un malentendu, car je n'ai jamais rien dit de tel. Bien au contraire, j'ai toujours protesté contre les tentatives d'instituer un ordre de priorité et d'entraver l'examen de l'une de ces deux questions essentielles. C'est en effet ce qui arriverait si un ordre de priorité était adopté.

Je crois qu'il s'est produit ici un malentendu. Je dois dire qu'à la suite des déclarations que certains membres ont faites au Conseil de sécurité et à la presse, un mythe s'est créé, qui permet à certains d'aggraver la confusion qui règne dans les esprits. Il est faux de dire que la proposition de l'URSS equivaut à ajourner l'examen du rapport de la Commission de l'énergie atomique. Je le répète, c'est faux, c'est un mythe dont on veut se servir pour impressionner les naïfs.

Je me bornerai à l'observation que je viens de faire, car j'estime que ma proposition est tout à fait claire. Elle doit, en tout cas, être claire aux yeux de tous ceux qui veulent la voir telle qu'elle est en réalité et qui ne cherchent pas à embrouiller la situation.

I think that our Syrian colleague's opinion was due to a misunderstanding. In replying to his question, therefore, I would like at the same time to make a few remarks by way of explanation with regard to the composition of the proposed committee.

I have already replied to Sir Alexander Cadogan that the tasks of the committee at this stage are mainly political. I have given Sir Alexander my text to read.

Each Government is free to decide who is to be appointed to this committee: whether civilians are to be appointed, or whether the Government considers it expedient to appoint a representative in uniform. A Government may consider that this or that military representative is more competent to cope with the political tasks confronting the committee. I repeat that this is a matter for the Government concerned. The talks which have opened in London for the conclusion of peace treaties with Germany and Austria are being conducted by civilian representatives, the deputies of the Foreign Ministers. The United States has appointed a military representative, General Clark. While all the countries have civilian representatives, the United States has appointed a military representative. It considers that General Clark is the right man for this work. It is within its rights. The Government of the United States is free to decide who is to represent it on the committee.

As regards the nature of the tasks confronting the committee, my answer is unequivocal and clear: they are of a political nature. As for the proposal for the establishment of a drafting sub-committee, I think that we could manage without it. It seems to me that the proposals submitted by the various delegations are clear. If they are not sufficiently clear, we are in the position to clarify them here at the meetings of the Security Council.

I refrain for the time being from expressing a final opinion on this matter, but I had better point out that drafting committees and sub-committees sometimes delay matters instead of expediting them. This causes me some anxiety.

I have already expressed my opinion on the United States proposal, and I do not think I need repeat it.

The PRESIDENT: Does the representative of Syria wish to make any explanation?

Mr. EL-KHOURI (Syria): Just a few words. My use of this expression does not stem from misunderstanding. My reason for using that expression was that we are discussing item 2 of the agenda, the resolution of the General Assembly, which contains five topics. I found that the proposal of the representative of the Union of Soviet Socialist Republics included only two of these, but no mention was made of the other three topics. Therefore I naturally understood that he had given priority to these two, leaving the others for subsequent discussions, and I stated that clearly. I did not say that he had stated that priority be

Je crois que l'opinion du représentant de la Syrie repose sur un malentendu. Aussi, pour répondre à sa question, vais-je donner quelques explications sur la composition de la commission.

J'ai déjà dit à Sir Alexander Cadogan que pour l'instant les tâches de cette commission sont avant tout d'ordre politique. J'ai soumis mon texte à Sir Alexander.

Chaque Gouvernement est libre de nommer les représentants qu'il voudra à cette commission: ce seront des représentants civils, ou bien un Gouvernement peut trouver bon d'y envoyer un représentant à épauettes. Il se peut qu'un Gouvernement estime que tel ou tel représentant militaire saura mieux traiter des problèmes politiques que la commission aura à résoudre. Je le répète, cela ne dépend que des Gouvernements intéressés. Les négociations relatives à la conclusion des traités de paix avec l'Allemagne et l'Autriche, qui se poursuivent actuellement à Londres, sont menées par des représentants civils, les adjoints des Ministres des Affaires étrangères. Les Etats-Unis ont désigné un représentant militaire, le général Clark, pour prendre part à ces négociations. Alors que tous les autres Etats ont envoyé des représentants civils, le représentant des Etats-Unis est un militaire. Les Etats-Unis estiment que le général Clark est qualifié pour mener ces négociations. C'est leur droit. C'est au Gouvernement des Etats-Unis de désigner les personnes qui devront le représenter à la commission.

En ce qui concerne les tâches qui incombent à cette commission, ma réponse est claire et nette: ces tâches sont d'ordre politique. Quant au comité de rédaction qu'on a proposé de créer, je crois que nous pourrions nous en passer. Il me semble que les propositions qui nous ont été soumises par les différentes délégations sont assez claires. Si elles ne l'étaient pas, nous pourrions en discuter ici, au Conseil de sécurité.

Sans vouloir exprimer une opinion définitive, je crois pouvoir dire que les comités et les sous-comités de rédaction retardent souvent les travaux au lieu de les accélérer. Aussi cette proposition m'inquiète-t-elle un peu.

Quant à la proposition des Etats-Unis, j'ai déjà donné mon opinion à ce sujet et je juge inutile de me répéter.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le représentant de la Syrie désire-t-il apporter quelques explications?

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): Oui, je voudrais dire quelques mots seulement. L'expression que j'ai employée ne provient pas d'un malentendu. Voici pourquoi j'ai parlé de priorité: nous discutons le point 2 de l'ordre du jour qui a trait à la résolution de l'Assemblée, laquelle comprend cinq questions. Or, je constate que, dans sa proposition, le représentant de l'URSS ne fait état que de deux de ces questions, qu'il soumet à l'examen du Conseil, et passe les trois autres sous silence. J'en ai déduit naturellement qu'il donnait priorité à ces deux questions et remettait à plus tard l'examen des trois autres:

given to them. I said that his proposal only mentioned two out of the five topics, which would indicate that they were intended to have a certain priority.

The USSR representative has now explained that such was not his intention. Certainly his explanation is accepted, and I thank him for it.

The PRESIDENT: I think now we might agree to defer further discussion until Friday morning at eleven o'clock.

The Council stands adjourned until 11 a.m., Friday morning.

*The meeting rose at 7.20 p.m.*

c'est ce que j'ai dit en termes précis. Je n'ai pas dit qu'il avait déclaré qu'il leur donnait priorité. J'ai dit que, sur les cinq questions, sa proposition n'en mentionnait que deux, ce qui permettait de croire qu'on cherchait par là à leur donner priorité jusqu'à un certain point.

Le représentant de l'URSS vient d'expliquer que telle n'était pas son intention. J'accepte assurément son explication et je l'en remercie.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Il me semble que nous pourrions nous mettre d'accord pour remettre la suite de la discussion à vendredi matin, à 11 heures.

La prochaine réunion du Conseil aura lieu vendredi matin, à 11 heures.

*La séance est levée à 19 h. 20.*